Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1er octobre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	49
Votants :	53
Secrétaire de séance :	Michaël THOMAS

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, Sylvie ISTA, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT , Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Valérie GREGOIRE-EVENNOU, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Pascale NIGEN (MELLAC), Frank CHAPOULIE (MELLAC), Danièle BROCHU (QUIMPERLE)

POUVOIRS :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Frank CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) à partir de 20h00
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Pascal PILLAULT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Karine LE GAD (QUIMPERLE) jusqu'à 18h32

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

DCC2026-145

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
4- GESTION DURABLE DES DECHETS

Approbation du rapport annuel 2025 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (annexe)

En vertu de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'intercommunalité présente à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers. Le rapport rend compte de la situation de la collectivité par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précise les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans le rapport. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et installé.

Ce rapport a été présenté à la commission Environnement le 1er septembre 2026.
Il sera présenté prochainement à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lorsqu'elle sera constituée.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :
- PRENDRE ACTE du rapport annuel 2025 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- PREND ACTE du rapport annuel 2025 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE



RAPPORT 2025

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Quimperlé, le 6 juin 2026

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

1 rue Andreï Sakharov CS 20245, 219 394 Quimperlé CEDEX

www.quimperle-communaute.bzh

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

PLAN DU RAPPORT

PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE

1/. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE GESTION DURABLE DES DECHETS 6
2/. LA COMPOSITION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES 7
3/. LES FAITS MARQUANTS DE 2025 7

PARTIE 2 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1/. LA PREVENTION DES DECHETS
1.1. Le programme local de prévention des déchets 8
1.2. Le tri à la source des biodéchets 9
1.2.1. Etude préalable à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets 9
1.2.2. L'opération compostage individuel 9
1.2.3. L'opération compostage collectif 10
1.2.4. Les opérations de réduction des apports de végétaux en déchèterie 14
1.3. Les autres actions de prévention des déchets 16
1.3.1. L'opération de promotion des couches lavables 16
1.3.2. La Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2025 17
1.3.3. Exemplarité de la collectivité 18
1.3.4. Opération de réduction du gaspillage alimentaire 19
1.3.5. Réemploi / réparation 19
1.3.6. Répar'Acteurs 20

2/. LA COMMUNICATION SUR LE TRI
2.1. Bilan général 21
2.2. Outils de communication réalisés 21
2.3. Campagne de communication estivale 22
2.4. Communication vers les scolaires 23

3/. LA COLLECTE
3.1. La collecte des déchets ménagers et assimilés en régie 24
3.1.1. Les ordures ménagères résiduelles 25
3.1.2. La collecte sélective des recyclables (hors verre) – emballages légers et papiers 26
3.1.3. La collecte chez les professionnels soumis à la Redevance Spéciale 27
3.1.4. Une collecte expérimentale des coquilles d'huîtres 28
3.2. La collecte du verre en apport volontaire 29
3.3. La collecte des textiles en apport volontaire 30
3.4. Les déchèteries 31

4/. LE TRAITEMENT
4.1. Les ordures ménagères résiduelles 33
4.2. Les déchets recyclables 34
4.2.1 Le centre de tri des déchets ménagers 34
4.2.2 La qualité de la collecte sélective 34
4.2.3 Les recycleurs 36
4.3. Le bilan et l'évolution de la production de déchets 38

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

PARTIE 3 : LES INDICATEURS FINANCIERS

1/. MODALITES D'EXPLOITATION
1.1. La régie 42
1.2. Les prestations 42
1.2.1 Prestations faisant l'objet d'un marché 42
1.2.2 Autres prestations 42
1.3 Bilans des dépenses budgétaires de fonctionnement 43

2/. MODALITES DE FINANCEMENT
2.1. La Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) 43
2.2. La Redevance Spéciale des professionnels 43
2.3. Les recettes pour le tri sélectif 45
2.4. Bilan des recettes budgétaires de fonctionnement 47

3/. LES INDICATEURS FINANCIERS
3.1. La comptabilité analytique 48
3.2. La matrice standard des coûts de la gestion des déchets 48
3.2.1 Les principaux postes de charges 48
3.2.2 Les indicateurs de Comptacoûts 49

PARTIE 4 : BILAN MANDAT 2020-2026 ; CONCLUSION ET PERSPECTIVE

ANNEXES

Annexe 1 : Résultats des caractérisations 2025 au Centre de tri sur le flux multi-matériaux 53
Annexe 2 : Matrice des coûts Compta-coûts 2025 53

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

LEXIQUE

AGEC : loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10 février 2020

Biodéchets : il s'agit de déchets non dangereux et biodégradables. Ils sont composés des déchets alimentaires et des déchets verts.

Caractérisation : étude détaillée de la composition d'un flux de déchets collecté.

Coût aidé : Exprimé souvent en Hors Taxe, ce coût représente la totalité des charges hors taxe du service, sur l'année civile (et non comptable) à laquelle ont été soustraits les soutiens et les aides. Le coût aidé peut également être exprimé en € par habitant ou en € par tonne

CS : Collecte Sélective

DAE : Déchets d'Activités Economiques. Il s'agit de tous les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage (entreprises industrielles, artisans, commerçants, écoles, services publics…).

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages (OMR, déchets des collectes sélectives, déchets collectés en déchèterie), ainsi que la partie des déchets d'activités économiques prise en charge par le service public.

EPI : Equipement de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, vêtements haute visibilité…)

LTECV : loi pour la Transition Ecologique et la Croissance Verte du 17 août 2015

Modecom : méthode de caractérisation des ordures ménagères. Méthode développée par l'ADEME permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets.

OEB : Observatoire de l'Environnement en Bretagne. Il s'agit d'une plateforme où sont regroupées les données relatives aux déchets en Bretagne.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Il s'agit de l'ensemble des déchets constitué par les OMR, les recyclables secs, le verre et les biodéchets.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. Il s'agit de la part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes sélectives.

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Population DGF : la population au sens DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

Refus de tri : il s'agit des déchets collectés en tri mais renvoyés en incinération car ils ne sont pas recyclables.

RS : la Redevance Spéciale est payée par toute entreprise ou administration, localisée dans le périmètre de la collectivité, dont les déchets sont gérés par le service public, et au-delà d'un seuil, fixé par la collectivité, couvert par la TEOM.

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (fin novembre)

SIG : Système d'Information Géographique (données cartographiques)

SINOE : il s'agit d'un outil d'analyse principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et à améliorer leur service, dans une perspective de maîtrise des coûts.

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un des 3 modes de financement du service d'élimination des déchets de la collectivité (avec la REOM, Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, et le budget général). Le service est financé par l'impôt, et le montant payé est totalement indépendant de l'utilisation du service, il est fonction de la surface bâtie.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants (déchets, émissions polluantes, huiles, lessives, matériaux d'extraction…)

TI : Tarification Incitative. Elle permet l'application du principe pollueur–payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'usager, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

TRI 5 Flux : Obligation légale pour les professionnels de trier séparément les papiers/cartons, les plastiques, le bois, le verre et le métal, depuis juillet 2016.

UVED : Unité de Valorisation Energétique des Déchets. Pour Quimperlé Communauté, les déchets sont valorisés à l'usine d'incinération de Concarneau.

VALCOR : Valorisation en Cornouaille, il s'agit d'un syndicat mixte, implanté à Concarneau, qui regroupe sept établissements publics de coopération intercommunale pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Quimperlé Communauté a transféré à Valcor les compétences de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la gestion des déchèteries.

DONNEES DE REFERENCE UTILISEES DANS LE PRESENT RAPPORT

Population DGF 2025	63 189 habitants
Population (municipale) INSEE 2023	57 141 habitants
Population CITEO 2025	56 590 habitants
Population Compta-coûts	56 354 habitants
Habitants par foyer	2,1 (INSEE) ou 2,4 (DGF) habitants
Nombre de foyers (INSEE 2022)	26 757 foyers

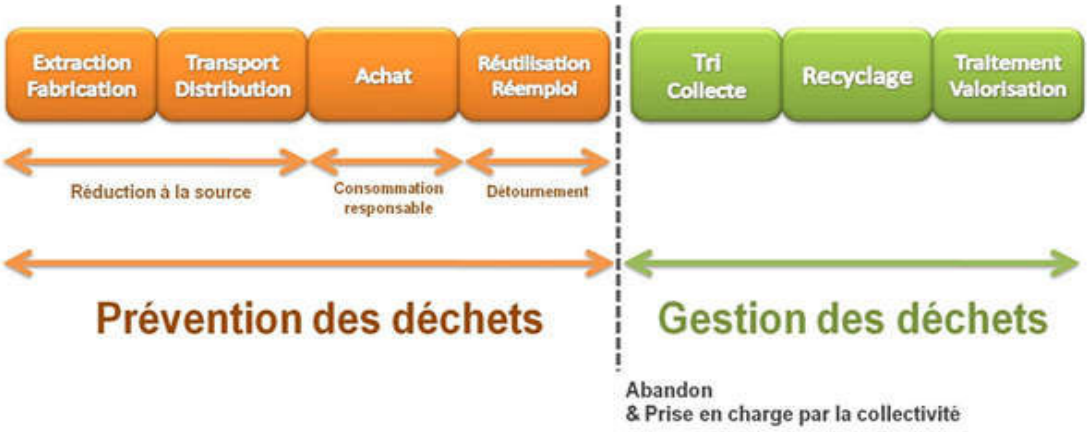
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE

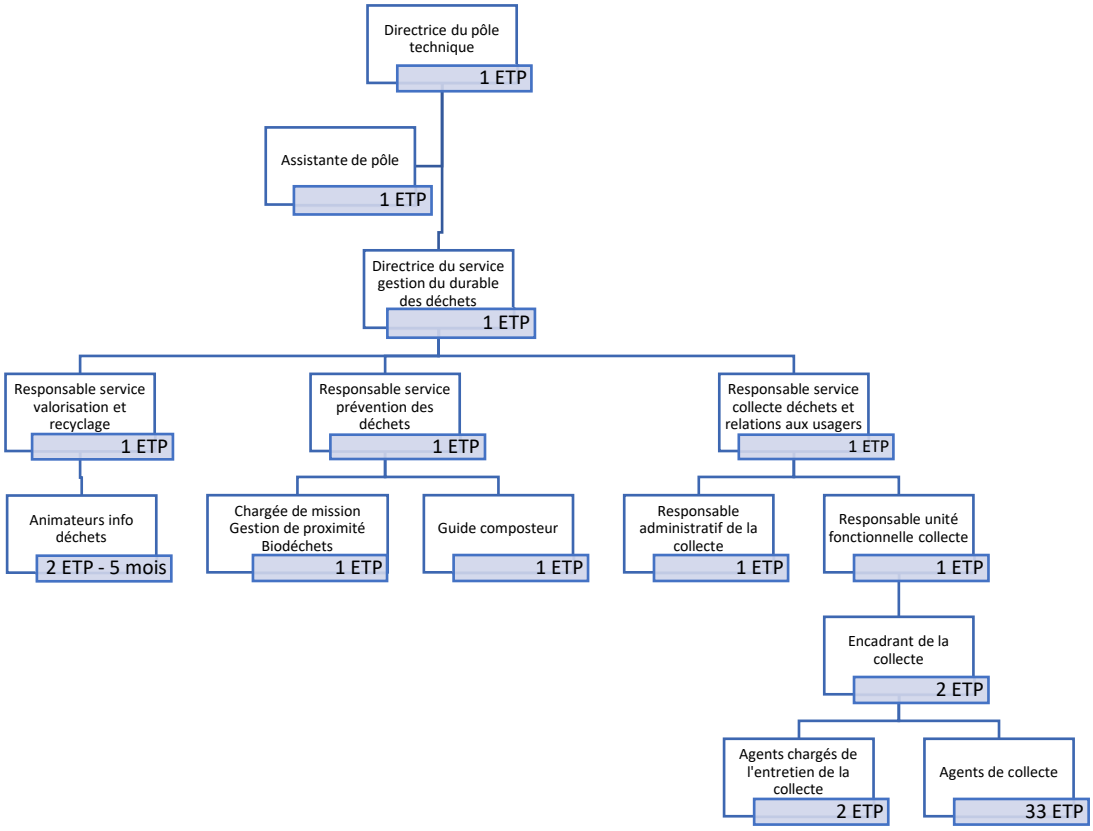
1/. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE GESTION DURABLE DES DECHETS

Depuis le 1er janvier 2002, Quimperlé Communauté est composée de 16 communes pour une superficie de 606 km² et compte une population DGF 2025 de 63 189 habitants ou une population INSEE de 57 141 habitants (données INSEE 2023), soit une densité de population d'environ 102 habitants DGF / km². La population est stable par rapport à 2024 (+0.3 % de population DGF).

Lors de leur adhésion au groupement, les communes ont transféré la compétence collecte des ordures ménagères à Quimperlé Communauté.
Le champ d'action de la collectivité englobe la prévention des déchets, le tri et la collecte. La compétence Traitement et la gestion des déchèteries ont été déléguées à Valcor.



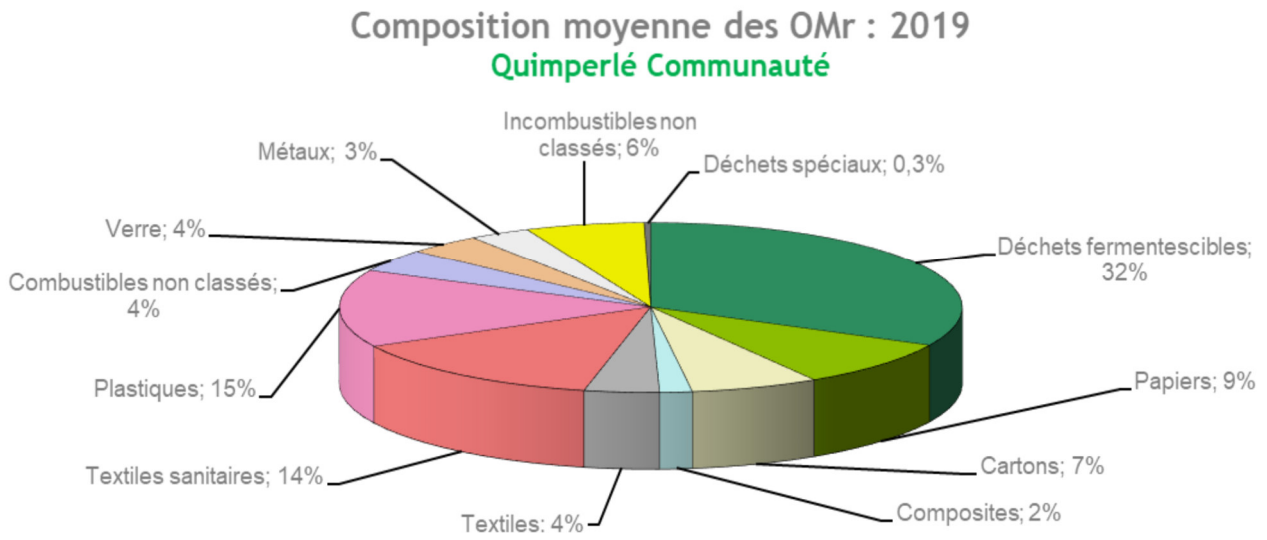
Organigramme du service Gestion Durable des Déchets (au 31 décembre 2025)



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

2/. LA COMPOSITION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

VALCOR a initié, pour la première fois, à la demande des collectivités adhérentes, une étude de composition des ordures ménagères résiduelles en 2019. La connaissance de la composition des déchets ménagers résiduels est primordiale pour l'optimisation du service et pour mettre au point des actions dans le cadre de la prévention et du tri des déchets.



76 % des ordures ménagères résiduelles présentes dans nos poubelles pourraient être évitées ou mieux triées. Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, des actions devront être engagées pour réduire la production de déchets, notamment en limitant les dépôts de végétaux en déchèterie. Ces efforts s'inscrivent dans les objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (PRPGDMA), adopté par la Région Bretagne en 2019.

3/. LES FAITS MARQUANTS DE 2025

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des actions inscrites au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), avec la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de réduction des déchets sur le territoire, conformément aux objectifs nationaux de prévention.
Parallèlement, les travaux d'optimisation des circuits de collecte se sont poursuivis afin d'améliorer l'efficacité du service, de rationaliser les tournées et de maîtriser les coûts d'exploitation.

La deuxième opération de collecte des coquilles d'huîtres vides a été organisée au début de l'année 2025. Cette action a confirmé l'intérêt des habitants pour cette filière de valorisation et contribue à développer des solutions de réemploi et de recyclage adaptées aux déchets saisonniers.

Enfin, l'année 2025 a marqué le lancement officiel du projet de transformation du mode de collecte des déchets. Cette première phase a principalement consisté à établir un calendrier de déploiement, identifier et étudier les emplacements destinés à accueillir les futures colonnes d'apport volontaire, étape essentielle à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif de collecte.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

PARTIE 2 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1/.LA PREVENTION DES DECHETS

1.1. Le programme local de prévention des déchets

Quimperlé Communauté s'était engagée en octobre 2009 dans un programme local de prévention (PLP) des déchets de 5 ans, en partenariat avec l'ADEME. L'objectif était de réduire la production de déchets ménagers d'au moins 7 % à l'horizon 2014. Cet objectif ambitieux a été atteint, avec une quantité d'ordures ménagères et de collecte sélective qui a diminuée de 14,5 % entre 2008 et 2015. Un poste à temps plein de technicienne prévention des déchets existe à Quimperlé communauté depuis 2009.

Les actions initiées lors de ce programme ont été poursuivies :
-opération de promotion du compostage domestique,
-opération de promotion et de mise en place du compostage collectif,
-opération de promotion du broyage de restes de végétaux,
-opération de promotion des couches lavables auprès des particuliers et des assistantes maternelles,
-service de prêt de couches lavables,
-diffusion des autocollants Stop pub,
-participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD),
-opération de réduction du gaspillage alimentaire.

En 2020, Quimperlé Communauté a initié une démarche de diagnostic afin d'établir un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Après un atelier de co-construction du plan d'action avec les acteurs locaux et une enquête publique, ce nouveau programme a été validé par délibération en conseil communautaire en date du 15 décembre 2022.

Le programme d'actions se décline autour de quatre axes stratégiques :

Les biodéchets	•Objectif : réduire les apports de végétaux en déchèterie et favoriser la gestion de proximité des biodéchets
Le gaspillage alimentaire	•Objectif : lutter contre le gaspillage alimentaire
Le réemploi	•Objectif : limiter les apports en encombrants et incinérables en déchèterie
La consommation responsable	•Objectif : promouvoir les pratiques éco-responsables au quotidien

Chaque axe comprend 3 fiches actions plus spécifiques.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Conformément au calendrier de déploiement et par continuité avec les actions engagées depuis le début du programme, les actions en lien avec l'axe 1, biodéchets, ont été majoritaires sur l'année 2025 avec toujours pour objectif de réduire la part de fermentescibles dans les ordures ménagères et de réduire les tonnages de végétaux en déchèterie.
En parallèle, des actions autour de l'alimentation et notamment du gaspillage alimentaire (axe 2) ont été menées, à la fois dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial et dans le cadre du PLPDMA.
Courant 2026, d'autres actions seront initiées mais seront moins nombreuses, au profit des axes 3 et 4, conformément au calendrier de déploiement.
Les actions autour de ces axes 3 et 4, respectivement sur le réemploi et la consommation responsable, se sont mises en place en 2025 et continueront à l'être sur 2026.

1.2. Le tri à la source des biodéchets

1.2.1. Etude préalable à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets



En 2021, Quimperlé Communauté a engagé une réflexion pour faire évoluer son service public de prévention et de gestion des déchets afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires (loi AGEC), maîtriser les coûts et réduire la production de déchets.
Une étude, menée par les cabinets Céreg et Espélia, a permis de réaliser un diagnostic technique, financier et organisationnel du service. Elle a défini plusieurs scénarios intégrant le tri à la source des biodéchets, l'optimisation de la collecte et l'équilibre financier du service.
Le territoire a été découpé en quatre types de secteurs (rural, pavillonnaire, touristique et urbain) afin d'adapter les solutions à la typologie d'habitat.
Trois niveaux d'optimisation reposant sur le développement des points d'apport volontaire ont été étudiés. Concernant les biodéchets, trois modes de gestion ont été comparés : compostage individuel, compostage partagé et collecte séparée.
À l'issue de l'étude, le choix s'est porté sur le compostage individuel pour les logements avec jardin et le compostage partagé pour l'habitat collectif, tandis que la collecte séparée des biodéchets a été abandonnée.
Lauréate d'un appel à projets de l'ADEME, la collectivité a bénéficié d'un financement couvrant 70 % du coût de l'étude, qui constitue désormais un document de référence pour la mise en œuvre du projet de territoire.

1.2.2. L'opération compostage individuel

Les distributions de composteurs ont été renforcées, elles se font désormais de façon hebdomadaire, par réservation en ligne, et s'accompagnent d'une formation obligatoire de 30 minutes, en groupe, dispensée par la chargée de mission gestion de proximité des biodéchets ou le guide composteur.
Au 31 décembre 2025, Quimperlé Communauté a distribué 6951 composteurs (243 pour l'année 2025). Ainsi, 26 % de la population est équipée en composteurs domestiques fournis par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

	2021	2022	2023		
Nombre de composteurs	341	393	397	593	243

Sachant que 75 kg/hab/an de biodéchets de cuisine sont compostables (données ADEME), cela correspond à 1 147 tonnes de déchets évitées/an par les composteurs mis à disposition par Quimperlé Communauté.

De plus, selon l'enquête « Gestion domestique des déchets organiques » réalisée par l'ADEME, 22% de la population serait auto-équipée pour le tri à la source des biodéchets en France (composteur acheté dans le commerce, ou fabriqué par les usagers, ou pratique du compostage en tas), soit un évitement potentiel de 1 036 tonnes de biodéchets supplémentaires.

Ce sont ainsi **48%** des habitants du territoire qui compostent une partie de leurs déchets à domicile.

Depuis l'été 2016, un sondage est réalisé, en période estivale, par les animateurs info déchets, sur la pratique du compostage par les foyers (en tas et en bac confondus). Les résultats sont présentés ci-dessous.

Ce sondage révèle, qu'en moyenne (depuis 2016), environ 43 % des foyers du territoire affirment pratiquer le compostage.
Ce chiffre est cohérent avec la donnée calculée précédemment.
Parmi les foyers déclarant composter en 2025, ce sont 46% des foyers qui utilisent un composteur.

1.2.3. L'opération compostage collectif

Depuis 2013, l'association COCICO est prestataire de Quimperlé Communauté dans le cadre de marchés de prestation de services pour le développement et l'animation du compostage collectif.

Une réorganisation des missions s'est mise en place en 2023 avec le recrutement d'un maître composteur en interne, complétée par l'arrivée d'un guide composteur en 2024.
Depuis le 01/01/2025, l'ensemble des missions liées à la gestion du compostage, partagé ou en établissement, est effectué en régie.
Seule la fabrication des pavillons de compostage est confiée à un prestataire, COCICO.

- **Compostage partagé**

39 sites de compostage partagé, répartis sur 10 communes, listés ci-dessous, sont en fonctionnement au 31 décembre 2025.
Les sites de compostage partagé sont localisés sur une cartographie en ligne, disponible sur le site internet de la collectivité.

COMMUNE	SITE	ANNEE DE MISE EN SERVICE
Arzano	Jardin public	2024
Baye	Parc as Grossant	2024
	Jardin public	2024
Clohars-Carnoët	Jardin de la rue Anne Le Gall	2024
	Les Hauts du Sénéchal	2024
Le Trévoux	Plan d'eau	2025
Locunolé	Espace des Moulins	2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

	Résidence rue Saint Philibert	2025
	Kergroes	2025
	Hameau de Kercadoret	2025
Moëlan-sur-Mer	Jardin public	2025
	Aire de jeux du Hameau de Gueotec	2025
	Résidence Saint Roch	2025
	Jardin de la mairie	2025
	Kerbertrand	2010
	Quartier Saint Michel	2014
	Kerampoix	2014
	Gorrequer	2015
	Quartier Roz Glas	2017
	Kersquine	2018
	Aire de jeux de Kerbertrand	2024
	Square Sarah Bernhardt	2025
	Place Winston Churchill	2025
Quimperlé	Au niveau du 22 rue du Bourgneuf	2025
	Parking rue Terre de Vannes	2025
	HLM Général Leclerc	2025
	HLM 2 rue Saint Exupéry	2025
	15 rue de Kerbertrand	2025
	Résidence Allée des marronniers	2025
	17 rue Edouard Paulet	2025
	3 rue Aimé Césaire	2025
	Résidence les 3 Rivières	2025
	Impasse Portzmoguer	2025
	Jardin de la mairie	2025
Rédené	Jardin de la médiathèque	2024
	Rue de la Libération	2025
Riec-sur-Bélon	Park Kerco	2025
	Place Yves Loudoux	2025
Tréméven	Salle Louis Le Lann	2025

Selon la méthode de calcul développée par l'Observatoire en Bretagne, il est estimé que 1 567 habitants sont desservis par le compostage partagé *(calcul en fonction de la capacité des composteurs),* soit environ 700 foyers, ce qui représente 2,5% de la population.

En fonction du volume de biodéchets transférés par an, nous pouvons ainsi estimer que 31 tonnes de déchets ont été évitées grâce aux sites de compostages partagés mis en place par Quimperlé Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE



Une fois mis en place, les sites de compostage partagé font l'objet d'un suivi régulier par le guide composteur, à raison d'un passage par semaine les premiers mois, cette fréquence est réduite à 1 passage tous les 15 jours pour les sites les plus anciens qui fonctionnent bien et dont le référent de site est bien présent.

Des passages sont également déclenchés au besoin, si un problème est signalé par le référent de site ou un habitant ou si des réparations sont à effectuer.

Le compost mûr est distribué aux habitants utilisateurs du site lors d'un temps d'animation. S'il en reste, il est récupéré par les services techniques municipaux et valorisé sur les espaces verts de la commune.

Les habitants sont formés au geste de compostage, par la chargée de mission gestion de proximité des biodéchets ou le guide composteur, directement sur les sites de compostage partagé, lors de l'inauguration ou lors de nos suivis de sites.

En bilan :

	Part de la population desservie par une solution de tri à la source des biodéchets	Tonnage de biodéchets évités par an (T)
Composteur fourni par Quimperlé Communauté	26 %	1 147
Autre solution individuelle	22 %	1 042
Composteur partagé	2,5 %	31
TOTAL	**50,5 %**	**2 220 tonnes**

- **Compostage en établissement**

18 sites de compostage en établissement, listés ci-dessous, sont en fonctionnement au 31 décembre 2025.

ETABLISSEMENT	COMMUNE	ANNEE D'INSTALLATION
Restaurant scolaire – école Jakez Helias	MELLAC	2013
Restaurant scolaire – école publique	SAINT-THURIEN	2014
Crèche les Tournesols	QUIMPERLE	2015
Restaurant scolaire - école Françoise Bosser	RIEC-SUR-BELON	2015
Restaurant scolaire - école Joliot Curie	SCAËR	2016
Restaurant scolaire - école Mona Ozouf	BANNALEC	2016
Restaurant scolaire – centre bourg	ARZANO	2016
Restaurant scolaire - école Lézardeau élémentaire	QUIMPERLE	2017
Restaurant scolaire – école Kersquine	QUIMPERLE	2017
Restaurant scolaire – école Lézardeau maternelle	QUIMPERLE	2017
Restaurant scolaire – école Diwan	QUIMPERLE	2017
Restaurant scolaire – école Brizeux	QUIMPERLE	2017

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Restaurant scolaire – école Guehenno	QUIMPERLE	2017
CCAS	QUIMPERLE	2019
Restaurant scolaire – école Les Hirondelles	LE TREVOUX	2024
Restaurant scolaire – école Benoite Groult	CLOHARS CARNOET	2024
Restaurant scolaire – école Saint Maudet	CLOHARS CARNOET	2024
Restaurant scolaire – école du Bourg	MOELAN SUR MER	2024

On estime à 78 tonnes la quantité de biodéchets détournés sur l'ensemble de ces sites en 2025.
En cumul, depuis l'installation du premier site, ces pavillons de compostage collectifs auraient permis de détourner près de 680 tonnes (estimation).



- **Compostage sur les sites de Quimperlé Communauté**



7 sites de compostage sont en place sur les différents sites de Quimperlé Communauté, ils sont listés ci-dessous, et en fonctionnement au 31 décembre 2025.

Chaque installation de composteurs sur un site de Quimperlé Communauté s'accompagne d'un temps d'information animé par un maître composteur, à destination des agents du bâtiment concerné.

SITE	COMMUNE	DATE D'INSTALLATION
Siège QC	QUIMPERLE	2017
Maison de l'économie	MELLAC	2023
Maison de l'enfance	BANNALEC	2023
ALSH Kermec	TREMEVEN	2023
ALSH Les Petites Salles	MOËLAN-SUR-MER	2023
Direction Eau & Assainissement	QUIMPERLE	2024
Aquapaq	QUIMPERLE	2024

De plus, un agent volontaire est désigné « référent de site », son rôle est d'être un relai terrain pour veiller au bon fonctionnement des composteurs et d'alerter le service prévention au besoin.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE



Au sein des ALSH, une sensibilisation des enfants est également dispensée.

❖ **Les animations**

Un programme d'animations sur le compostage et le jardinage au naturel est déployé depuis octobre 2023, par la chargée de mission gestion de proximité des biodéchets, à raison d'un minimum de 1 animation par mois dans des lieux variés afin de toucher des profils variés d'habitants.
Exemple : stand sur un marché, café compost, animation en médiathèque…

	Nombre d'animations	Nombre de participants
2023	5	44
2024	14	222
2025	12	241
TOTAL	**31**	**507**

En parallèle, une campagne abribus a été diffusé sur le réseau pendant 3 semaines.

1.2.4. Les opérations de réduction des apports de végétaux en déchèterie

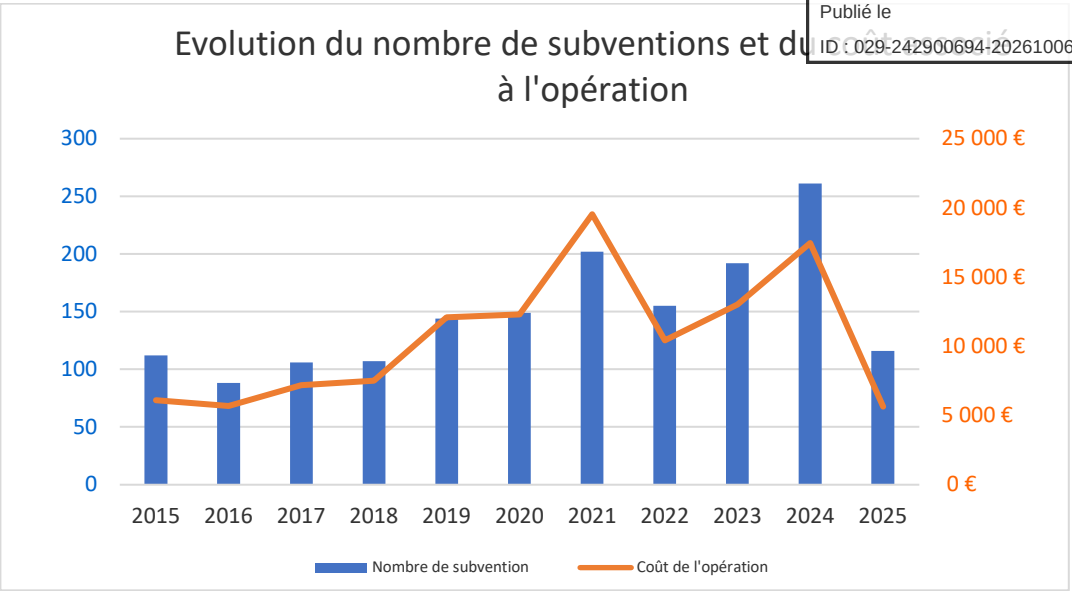
❖ **Subvention au broyage des végétaux**

Depuis 2012, une action de promotion du broyage des déchets verts existe à destination des citoyens, communes et associations du territoire. Depuis 2016, une aide de 50 % du tarif de location est attribuée aux habitants ayant loué un broyeur de végétaux. Depuis le 01 janvier 2022, cette aide était plafonnée à 80€ par dossier.
La délibération du 12 décembre 2024 apporte des modifications à cette subvention :

- Plafond à 50€
- 1 seul dossier par an et par foyer
- Pas de subvention pour les locations effectuées entre le 15/03 et le 31/07 (période de nidification des oiseaux).



Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE



En 2025 : 5 653 € d'aides ont été versées aux citoyens pour la location de broyeurs (116 dossiers).
On observe une nette diminution des demandes d'aide et donc du montant des subventions versées par rapport à l'année précédente. La mise en place des critères complémentaires cités ci-dessus explique le constat.
Le total des aides versées, depuis le début de l'opération en 2012, pour l'acquisition ou la location de broyeurs, est d'environ 224 250 €.

❖ Broyage des sapins de Noël



Les apports de végétaux en déchèterie sont conséquents sur le territoire de Quimperlé Communauté, plus de 8 000 tonnes chaque année.
Après les fêtes de Noël, de nombreux foyers sont confrontés à l'élimination du sapin, la période est donc propice pour aborder cette thématique. Quimperlé Communauté propose ainsi, depuis 2019 des opérations de broyage de sapins de Noël sur les communes volontaires du territoire.

Au-delà de l'impact sur le tonnage évité en déchèterie qui reste minime, l'objectif de cette action est de sensibiliser les usagers aux techniques permettant de réduire les apports de végétaux en déchèterie, dont le broyage.
De plus, cette animation permet notamment de communiquer sur l'aide à la location d'un broyeur.

Chaque année, le nombre de communes volontaires et le nombre de sapins broyés sont croissants :

	Nombre de communes participantes	Nombre de sapins broyés	Budget
2023	14	1329	1 383,49 €
2024	15	1398	1 471,48 €
2025	16	1649	1 189,66 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

L'action est organisée en partenariat avec la commune accueillante et le broyage est effectué par les agents des communes. Quimperlé Communauté coordonne la communication et finance les locations de broyeurs.

❖ **L'accompagnement des communes**

Dans la continuité de la formation proposée en 2024 aux agents des services espaces verts des communes, il a été proposé aux élus des communes, en 2025, de suivre une sensibilisation dont les objectifs étaient :

- Comprendre les approches d'éco-conception et d'éco-entretien des espaces verts
- Optimiser le temps de travail et limiter la pénibilité
- Aller vers des cohérences territoriales

Ainsi, les thèmes suivants ont été abordés :

- Introduction à la gestion des déchets d'espaces verts
- Les fondamentaux de l'éco-entretien
- Les déchets des espaces verts : prévention et recyclage sur place
- L'éco-conception dans les espaces verts

8 élus, de 7 communes, ont participé à cette sensibilisation.

1.3. Les autres actions de prévention des déchets

1.3.1. L'opération de promotion des couches lavables

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, Quimperlé Communauté a lancé, le 1er octobre 2010, une opération de promotion des couches lavables auprès des particuliers et des assistantes maternelles du territoire pour une durée de 3 ans.



Les textiles sanitaires, à savoir les couches-culottes, serviettes hygiéniques, mouchoirs en papier et lingettes à usage ménager, sont en nette augmentation et représentent 14% du total de la poubelle d'ordures ménagères, soit 32 kg/hab/an (d'après la dernière étude de caractérisation des ordures ménagères, MODECOM, menée sur le territoire du VALCOR – 2019).

On estime que l'âge moyen de l'acquisition de la propreté est d'environ 2,5 ans. De la naissance à la propreté, un enfant utilise environ 5400 couches jetables (à raison de 6 changes par jour), ce qui représente près de 1 tonne de déchets, soit un volume de 35 m^3 (volume de sa chambre).

L'utilisation de couches lavables permet aux parents de faire des économies : le coût d'utilisation sur 2,5 ans des couches jetables est d'environ 1600 € (prix moyen unitaire de 0,30 €) contre 600 € pour les couches lavables (achat et entretien compris). Ces dernières représentent un investissement de départ important mais qui est amorti au bout de quelques mois et elles peuvent ensuite être réutilisées pour le deuxième enfant ou revendues.

Au 31 décembre 2025, Quimperlé Communauté a versé un soutien financier pour la promotion des couches lavables auprès de 282 foyers, dont 6 assistantes maternelles.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Les aides versées par Quimperlé Communauté sur la durée du programme sont de 21 773 €.

	2010-2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	**TOTAL**
Nombre de demande de subvention	172	27	24	20	12	12	7	8	**282**
Coût de l'opération	12147,85 €	2 213 €	2 140 €	1 544 €	1 152 €	1 297 €	632 €	648	**21 773 €**

Les couches lavables servent en moyenne pour 2 enfants d'un même foyer. On estime la quantité de déchets évitée à 564 tonnes entre 2010 et 2025, soit une économie d'environ 177 096 € pour la collectivité (une tonne d'ordures ménagères collectée et incinérée coûte 324 € HT / habitant en 2025 cela étant le coût aidé HT issu de la matrice des coûts).

Depuis 2022, nous constatons une perte de dynamique sur cette action relative aux couches lavables.

En septembre 2014, Quimperlé Communauté a lancé une opération de prêt de couches lavables, de façon à promouvoir leur utilisation auprès des familles et des assistantes maternelles en leur donnant la possibilité de tester différents modèles pendant trois semaines avant d'acheter des lots de couches.
Ce sont au total, 142 foyers qui ont emprunté un kit d'essai de couches lavables.

	2014-2012	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	**TOTAL**
Nombre de foyers concernés	45	20	19	14	13	11	14	6	**142**

1.3.2. La Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2025

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets lancée en 2005 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a pris une dimension européenne en 2009 dans le cadre du projet européen Life +, coordonné par l'ADEME.

Après un bilan mitigé sur la fréquentation de la SERD 2023, avec un format atelier/visite, Quimperlé Communauté a fait le choix de revenir sur l"organisation d'un seul évènement, de plus grande ampleur, depuis l'édition 2024.

Ainsi, comme l'année précédente, une Gratiféria a eu lieu le samedi 22 novembre à la salle Jean Moulin de Bannalec.

Pour rappel, la Gratiféria est un concept de marché gratuit. Pour cette organisation, il ne s'agissait que de dons de textiles rentrant dans le champ d'action de l'éco-organisme Refashion, à savoir vêtements, chaussures, linge de maison, maroquinerie.
En effet, la dernière caractérisation a mis en évidence la présence de près de 4% de textiles dans les ordures ménagères du territoire et environ 10% des refus de tri sont constitués par les textiles, ce qui représente 580 tonnes à détourner de la collecte des déchets.
Une fiche action du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (N°7) avait alors été rédigée dans ce sens pour « favoriser le réemploi par les filières de valorisation

Au total ce sont **1 155 kg de textiles qui ont été collectés et qui ont ainsi évité la poubelle.**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

En fin de journée, **815 kg (71%) de textiles avaient trouvé une seconde vie** auprès des **400 visiteurs**, les 340 kg restants (29%) ont été remis à Retritex pour rejoindre les boutiques Emmaüs ou être revalorisés en isolation ou encore en chiffon d'essuyage.

Annexés à la Gratiféria, différents stands de sensibilisation sur la thématique du textile étaient proposés, en prestation pour certains :

- Anim'Avenir : démonstration de Furoshiki (emballage cadeau en tissu) et atelier couture (fabrication de poches à sandwich en tissu enduit),
- Retritout : fabrication d'objets à partir de textiles de récup' et base de couture à la main
- La Boîte à Couture : petites réparations de couture

En autonomie pour d'autres :

- confection de Tawashi (tissage d'éponge en tissu)
- exposition sur le bonus réparation et le label Répar'Acteur
- exposition sur la thématique zéro déchet



1.3.3. Exemplarité de la collectivité

L'exemplarité au sein de la collectivité permet de légitimer la politique générale de prévention des déchets de Quimperlé Communauté auprès du grand public. Quimperlé Communauté met en place des actions exemplaires en matière de prévention des déchets :

- utilisation de gobelets et tasses réutilisables,
- suppression des touillettes en plastique remplacées par des cuillères,
- techniques de jardinage au naturel pour l'entretien des espaces verts,
- utilisation de produits d'entretien concentrés et labellisés,
- imprimantes programmées en recto/verso, et feuilles de brouillons réutilisées,
- dématérialisation des actes, notamment entre la trésorerie et Quimperlé Communauté,
- compostage des biodéchets au sein du Point Information Jeunesse, des centres de loisirs, des 2 piscines Aquapaq et du site des bâtiments de Quimperlé Communauté,
- tri et recyclage des archives à détruire,
- récupération du matériel de bureau en bon état présent dans les archives (classeurs, pochettes plastifiées ou chemises),
- mise en place du compostage sur le lieu de restauration des artistes lors du festival des RIAS,
- distribution d'une gourde pour chaque agent de Quimperlé Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

1.3.4. Opération de réduction du gaspillage alimentaire : En restauration scolaire municipale

Précédemment, ce sont les écoles/restaurants scolaires de Moëlan-sur-Mer (bourg et Kergroës), Baye, Mellac, Saint-Thurien, Riec-sur-Bélon, Locunolé et Scaër qui ont été accompagnées sur le gaspillage alimentaire, avec le contenu suivant :

- Sensibilisation des élèves de CM1 et CM2 dans le cadre d'un projet global sur l'alimentation en général (par l'association Aux Goûts Du Jour)
  - Atelier 1 : A la découverte du goût
  - Atelier 2 : Savoir acheter - Savoir manger
  - Atelier 3 : Bien manger pour la planète
  - Atelier 4 : Stop au gaspillage alimentaire
  - Atelier 5 : Co-construction d'actions de sensibilisation dans l'établissement

- Suivi sur une semaine d'activité pour les pesées, mesure du coût du gaspillage alimentaire et évaluation des pratiques en cuisine et en salle. Remise d'un rapport écrit et présentation d'un plan d'actions (par le laboratoire LABOCEA)

1.3.5. Réemploi / réparation

- RETRITOUT



Retritout est une association du territoire qui a pour projet de créer une ressourcerie entre les territoires de Quimperlé Communauté et de Concarneau Cornouaille Agglomération.
Le projet associatif Retritout s'inscrit dans les directives nationales du Grenelle de l'Environnement et apporte une réponse en cohérence avec les programmes locaux de prévention des déchets signés par les deux collectivités.
Le premier levier d'action du projet associatif Retritout est de récupérer, réparer et revendre des objets qui peuvent encore servir, présents dans les sept déchèteries des deux territoires.
Le second est de sensibiliser le grand public et les scolaires à l'intérêt de donner ou de réparer au lieu de jeter, par l'intermédiaire d'ateliers, de rencontres et d'animation de stands.

L'association est devenue locataire d'un bâtiment situé sur la commune de Mellac, à Kevidanou 2, durant l'été 2019. La boutique de vente a ouvert officiellement le 5 octobre 2019.
Plusieurs aides financières ont été versées depuis 2016 à l'association pour un total de près de 75 000 €.

En 2024, Retritout a initié la mise en œuvre d'atelier sur la thématique de la réparation de vélos et de la couture. 12 ateliers ont été organisés.

Cependant, l'année 2024 a été marquée par l'incendie qui a ravagé la boutique de vente et 1 camion de l'association, mettant ainsi en pause l'activité de Retritout en attendant de trouver un autre lieu de vente adapté à leurs besoins.

L'association travaille sur le projet de réouverture de la recyclerie, dans un autre local qu'ils ont pour projet d'acquérir.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

1.3.6. Répar'Acteurs

Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, s'associe à ses partenaires l'ADEME, la région Bretagne et les 4 départements bretons, pour promouvoir les artisans de la réparation grâce au dispositif de promotion, Répar'Acteurs.
Cette marque a été créée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine pour valoriser les métiers de la réparation auprès du grand public. Après les régions Rhône Alpes, Pays de la Loire et Centre, Répar'Acteurs arrive en Bretagne.

Un Répar'Acteurs s'engage à :
1/ Promouvoir la réparation auprès de sa clientèle de manière prioritaire par rapport à la vente,
2/ Utiliser les outils de communication dédiés à cette action, ne pas en modifier le contenu et l'identité visuelle,
3/ Participer à une action de promotion de la réparation auprès du grand public en lien avec les actions menées par sa collectivité,
4/ Autoriser la diffusion de ses coordonnées sur tous types de supports destinés à faire la promotion des métiers de la réparation.

Pour devenir Répar'Acteurs, les entreprises artisanales doivent signer un engagement à favoriser prioritairement la réparation par rapport à la vente et à communiquer sur la réparation (charte d'engagement).
Sur le territoire de Quimperlé Communauté, 29 artisans sont labellisés Répar'Acteurs.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

2/. LA COMMUNICATION SUR LE TRI EN 2025

2.1. Bilan général

Une responsable du service valorisation et recyclage a comme missions principales le suivi des quantités et de la qualité du tri, le suivi des contrats avec les éco-organismes et les repreneurs, l'organisation de la sensibilisation des habitants lors de campagnes de communication ou d'actions de communication ponctuelles, les interventions dans les établissements scolaires, la recherche de solutions pour améliorer la collecte sélective, la recherche de nouvelles filières de valorisation des déchets et le lien avec les partenaires du traitement des déchets.



Des emplois saisonniers permettent, chaque année depuis 2014, de poursuivre la sensibilisation des usagers en réalisant une campagne de communication estivale de quelques mois, essentiellement en porte à porte. Elle a été précédée d'un bilan qualitatif sur une partie des tournées de collecte du tri, afin de cibler les quartiers où une communication renforcée était nécessaire.
Cette campagne de communication a permis aux animateurs info déchets de rencontrer les habitants en porte à porte ou lors de stands d'information sur 7 marchés du territoire.
De plus, une rencontre avec les professionnels du tourisme (offices de tourisme, campings ou résidences de vacances), a eu lieu sur les sites d'accueil des vacanciers, pour sensibiliser le personnel et distribuer les documents d'information nécessaires.

La communication sur le tri des déchets se fait également par :

- des campagnes d'affichage dans les abribus,
- des autocollants pour informer sur les consignes de tri, mis en place sur les conteneurs,
- des articles dans les magazines d'information et les sites web de la communauté d'agglomération et des communes membres, ou encore dans la presse locale,
- des animations scolaires.

En 2025, ce sont 1 634 personnes qui ont été sensibilisées au tri et à la réduction des déchets ménagers par les agents de Quimperlé Communauté, dont :

- 880 personnes rencontrées en porte à porte ;
- 189 personnes sensibilisées sur les marchés estivaux ;
- 91 personnes ont bénéficié d'interventions ou de formations ;
- 474 enfants ont été sensibilisés lors d'animations scolaires sur le thème des déchets.

2.2. Outils de communication réalisés en 2025

Des courriers informatifs sur le tri ont été déposés en boîte à lettre lors du passage des animateurs info déchets dans les quartiers, en cas d'absence au domicile.
En 2025, ce sont 970 courriers qui ont été déposés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Des « mémotris » avec l'ajout d'information sur le compostage et des exemples de déchets à jeter dans les différents conteneurs (pour les biodéchets, les emballages en verre, les emballages légers et les papiers, les ordures ménagères) ont été réalisés et édités.
En 2025, il en a été distribué 1 007 exemplaires.



Des « mémotris » de grande taille, ou autocollants en format B5, ont été imprimés à destination des campings et établissements d'hébergement touristiques pour un affichage en extérieur ou en intérieur.
Ces documents ont été distribués en début d'été 2025.

Les flyers indiquant les adresses des points de collecte des emballages en verre ont été distribués, en début d'été, dans chaque mairie, dans les offices de tourisme et dans les commerces de proximité qui les acceptaient, sur les communes côtières.

La révision de l'affichage des consignes sur les différents conteneurs de collecte sélective a été poursuivie.

Un affichage spécifique des consignes de tri, utilisable lors des évènements, a été réalisé. Il est basé sur une consigne simple « Vide : à jeter au tri ; Plein : à jeter aux ordures ménagères ». Il a été employé lors du festival des Rias et lors des évènements associatifs ayant demandé des bacs de tri.



Deux campagnes de communication dans les abribus du territoire ont été réalisées. L'une, en janvier, portait sur le tri des piles et batteries. L'autre, en décembre, portait sur la collecte des coquilles d'huîtres vides.

Une communication spécifique a été réalisée pour cette collecte séparative des coquilles d'huîtres sur la période des fêtes fin 2024 et début 2025 (réseaux sociaux, affiches proposées aux poissonneries, articles de presse).

2.3. Campagne de communication estivale

Une nouvelle campagne de communication de proximité, entre mi-mai et fin septembre 2025, a été effectuée par 2 animateurs info déchets, sur 13 communes en porte à porte. Sur 2 des communes non visitées en porte à porte, un stand d'information a été mis en place sur le marché.

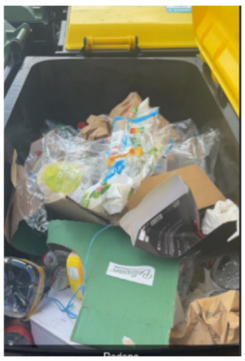
Les animateurs ont vérifié la qualité du tri sur les circuits de collecte sélective de 9 communes.

Lors de sessions de communication en porte à porte, 880 foyers ont été rencontrés. Des stands d'information sur les déchets ont permis de sensibiliser 189 habitants supplémentaires lors de 7 marchés estivaux. Les agents chargés du développement du compostage ont également pu être présents sur 4 de ces stands, afin d'informer au mieux la population.

Des mesures de la qualité du tri ont été effectués sur le terrain avant et après la campagne de communication en porte à porte, pour contrôler l'efficacité de la communication de proximité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Répartis sur 10 communes, 10 points de collecte où la qualité du tri était particulièrement dégradée ont été prélevés et contrôlés avant et après le passage des animateurs info déchets.
La qualité du tri mesurée est passée de 54 % de refus à 34 % de refus.



Un suivi de la qualité du tri sur les campings et résidences de vacances, a également été réalisé. Il a donné lieu à une information aux établissements.

Une vérification des bacs de tri remplis lors des évènements associatifs a été également faite pour connaitre les quantités et la qualité des dépôts. Le bilan de ce suivi sera transmis aux associations qui feront une nouvelle demande de conteneurs de tri en 2026.

2.4. Communication vers les scolaires

Des animations sur le thème de la prévention et du tri des déchets sont proposées chaque année aux établissements scolaires.
22 classes des écoles primaires, et un groupe d'enfants d'un des ALSH, ont bénéficié d'une sensibilisation, soit 474 enfants.
Près de 10% des élèves du territoire ont pu être sensibilisés pendant l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

3/. LA COLLECTE

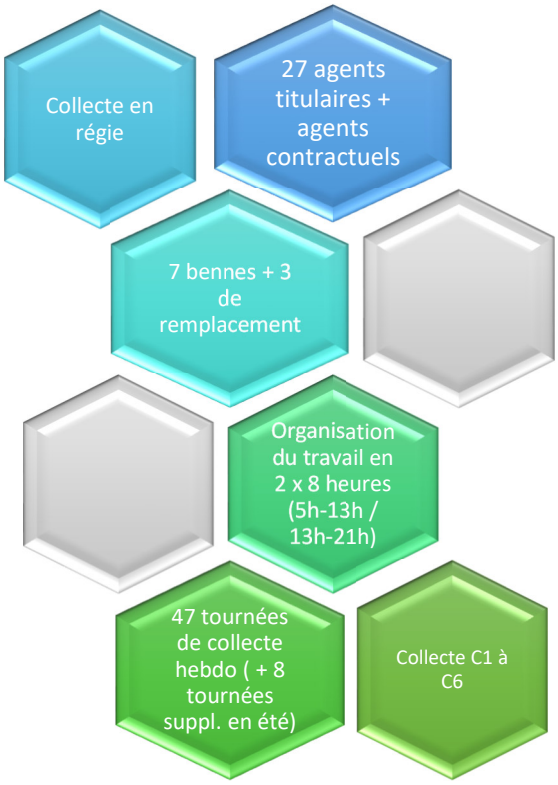
3.1. La collecte des déchets ménagers et assimilés en régie

Les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif sont collectés en régie sur des points de regroupement, ou en porte à porte pour les conteneurs mis à disposition des professionnels.
Les déchets ménagers sont collectés au moins une fois par semaine dans chaque commune.



Sur la période estivale (de début juillet à fin août), des collectes supplémentaires sont assurées sur les communes de Clohars-Carnoët, Moëlan/Mer, Quimperlé et Riec/Bélon afin d'enlever les ordures ménagères sur les secteurs critiques (certains secteurs côtiers, les campings, les résidences de vacances, certains points de regroupement dans les bourgs).

Ainsi, la fréquence de collecte augmente à la saison estivale pour Clohars-Carnoët et Moëlan/Mer avec un passage quasi-quotidien (du lundi au samedi) pour les campings, restaurants, ports et résidences de vacances.



❑ L'optimisation du service

Dans le cadre de l'optimisation du service de collecte, débutée en 2017, les actions suivantes se poursuivent, permettant d'améliorer les conditions de travail, et la qualité du service public :

-mise en œuvre du nouveau règlement de collecte applicable depuis le 1er janvier 2024,
-poursuite des ajustements sur les circuits de collecte, aidée par l'installation en octobre 2022 de dispositifs d'aide à la conduite sur les camions,
-aménagement des points de collecte : les aménagements réalisés par les communes se sont poursuivis. Quelques postes seulement ont été aménagés en 2025. Les versements 2025 pour le fond de concours s'élèvent ainsi à 5760 €.
-amélioration des conditions de collecte : points de collecte à sécuriser, suppression des points de collecte dangereux dans le cadre du suivi de la R437 de la CPAM, amélioration de la conteneurisation pour faciliter le travail des agents de collecte, et sensibilisation des usagers.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

❑ Le centre de transfert



Un centre de transfert, composé de 3 quais, situé dans l'enceinte de la déchèterie de Quimperlé, est à la disposition du service de collecte pour vider les ordures ménagères et le tri dans des bennes à fond mouvant de 70 m^3.

Ainsi, les déchets ménagers résiduels prennent la direction de Concarneau, vers l'usine de valorisation énergétique (UVE) des ordures ménagères du VALCOR, et les déchets de la collecte sélective, la direction de Fouesnant, vers le centre de tri des recyclables secs.

Le marché de prestation pour le transfert des déchets ménagers vers l'usine d'incinération ou vers le centre de tri, est géré par le Syndicat de traitement VALCOR.

3.1.1. Les ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie sur les 16 communes du territoire.
Les déchets collectés sont ensuite transférés au centre de transfert de Quimperlé pour être acheminée vers l'usine de traitement située à Concarneau.

C'est 10 922 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées dans les bacs à couvercle vert en 2025, auxquelles il faut ajouter 1 161 tonnes de refus de tri, soit un total de 12 083 tonnes de déchets.

Cela représente un ratio de 191 kg/hab. DGF/an de déchets collectés et traités en 2025.

Collecte des ordures ménagères



- Collecte en régie
- 4 356 bacs
- 1786-points de regroupement
- 10 922 T collectées
- 191 kg/an/hab DGF

❑ Evolution des tonnages des ordures ménagères

Evolution des tonnages d'ordures ménagères incinérées sur la période de 2023 à 2025.

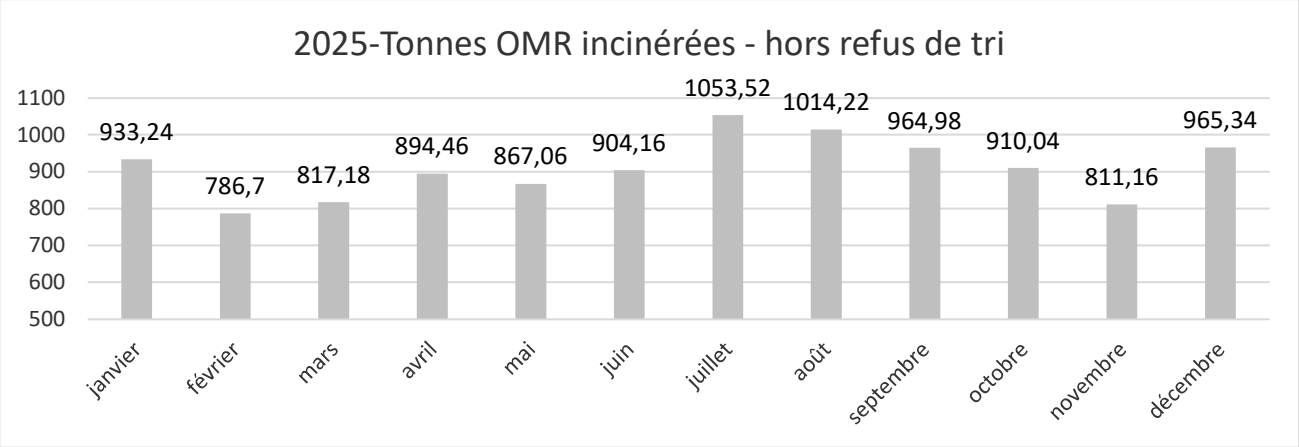
TONNES D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) + REFUS DE TRI		EVOLUTION DES TONNAGES	PRODUCTION PAR HABITANT « CITEO » [1] (en kg)	PRODUCTION PAR HABITANT DGF (en kg)
2023	12 504	-0,93%	223	201
2024	12 309	-1,56%	220	196
2025	**12 083**	**-1,84%**	**214**	**191**

[1]population prise en compte pour le calcul : population contractuelle Citéo : 56 590 en 2025.

Nous remarquons entre 2023 et 2025, une tendance à la baisse des tonnages d'ordures ménagères. Celle-ci est consécutive à la mise en place des actions de prévention des déchets, notamment le tri à la source des biodéchets. La diminution des tonnages collectés est de 3.37% sur 3 ans.
En 3 ans, la diminution des quantités d'ordures ménagères représente 10Kg/habitant, soit -5%.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Entre 2011 et 2019, il avait déjà été constaté une diminution de 9 % des tonnages d'ordures ménagères, due à la mise en œuvre d'actions de tri.



Des fluctuations saisonnières des quantités d'ordures ménagères sont visibles sur l'année. Les évolutions de la fréquentation touristique et les pics de consommation ont des répercussions sur les tonnages pris en charge par le service.

3.1.2. La collecte sélective des recyclables (hors verre) – emballages légers et papiers

Collecte recyclables (hors verre)



- Collecte en régie
- 4 355 bacs de tri
- 1 786 points de regroupement
- 4 014 tonnes collectées (dont 1 161 T de refus)
- 63,5 kg/an/hab DGF

Le territoire est en extension de consignes de tri depuis le 1er juin 2016. Depuis 2024, les habitants peuvent déposer, en vrac, sans sac, dans les bacs de tri à couvercle jaune, les papiers graphiques et les emballages vides en carton, métal ou plastique.

Une collecte hebdomadaire de la collecte sélective, est effectuée sur toutes les communes. Certains secteurs, en cas de dépôts importants, sont collectés deux fois, voire trois fois par semaine.

Sur la période estivale, 3 collectes de tri sont ajoutées afin d'absorber l'augmentation des volumes, essentiellement sur les communes côtières où se trouve la majorité de l'activité touristique (campings, restaurants, ports et résidences de vacances).

Après avoir été collectés, les emballages légers et les papiers, encore appelés « recyclables secs », sont vidés au centre de transfert pour être acheminés vers le centre de tri situé à Fouesnant. Une fois séparées et conditionnées, les matières triées seront envoyées vers différentes usines de recyclage.

En 2025, c'est 4 014 tonnes de tri, déposées dans les bacs jaunes, qui ont été collectées, représentant 64 kg/hab DGF.

❑ Evolution des tonnages des recyclables

Evolution des quantités de tri collecté et des matériaux à recycler :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

	TONNES DE TRI	EVOLUTION (%)	REFUS DE TRI (Tonnes réceptionnées par VALCOR)	TONNES DE MATERIAUX A RECYCLER	EVOLUTION TONNES A RECYCLER
2023	4 065	-0,4%	1259	2 806	-1,7%
2024	4080	+0.4%	1 387	2 693	-4.03%
2025	**4014**	**-1.6%**	**1 161**	**2 853**	**+5,9%**

Les tonnages de tri collectés ont baissé en 2025, mais la qualité s'étant améliorée, les tonnages de matériaux à recycler ont augmenté, malgré la baisse des papiers mis en marché.
Les papiers, qui constituaient environ 40% du poids de la collecte sélective il y a encore 10 ans, ne représentent plus aujourd'hui qu'environ 20% de la collecte sélective multi-matériaux.
Ces dernières années, le carton est devenu le matériau majoritaire dans les bacs jaunes. Il représente près de 27% du poids total collecté.

Des prélèvements pour connaître la composition de la collecte sélective multi-matériaux sont effectués sur chaque secteur de collecte sélective par l'envoi d'un camion-benne au centre de tri pour prélèvement. Celui-ci sert de base à une étude de la composition du flux, appelée « caractérisation ». Elle permet de mieux connaître les erreurs de tri, de cibler les quartiers prioritaires pour la communication, et d'adapter les messages à transmettre aux habitants.
Les taux de refus sont le reflet des résultats des 12 caractérisations annuelles effectuées en centre de tri.

En 2025, on perçoit une diminution des refus après la hausse enregistrée entre 2020 et 2024, comme sur toutes les collectivités du département et, plus globalement, comme partout en France.
Les actions de communication, portant sur les consignes de tri, doivent être permanentes pour être efficaces à moyen et long terme.

3.1.3. La collecte chez les professionnels soumis à la Redevance Spéciale

Les bacs individuels des professionnels sont désormais facturés à la levée depuis le 1er janvier 2024.
Il existe 445 sites de collecte professionnels sur le territoire.
Les tonnages collectés peuvent être estimés sur la base des levées en prenant comme hypothèse que les bacs présentés à la collecte remplis au maximum de leur volume (contenants de 350L, 650L et 1100L).

En 2025, 1 861 tonnes d'ordures ménagères issues des activités professionnelles ont été collectées (représentant 17 % du total des 10 922 tonnes ordures ménagères collectées, hors refus de tri) et 837 tonnes de déchets recyclables et de refus de tri ont été collectées (représentant 20,9% du total du tri collecté).

Les tonnages collectés chez les professionnels ont été calculés en utilisant une densité de 0,15 kg/litre pour les ordures ménagères et de 0,07 kg/litre pour les recyclables. Ils sont présentés ci-dessous.

TONNAGE D'OMR DÉCHETS ASSIMILÉS - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS			
	2025	2024	ÉVOLUTION 2025/2024
Total en volume (m^3)	12 408	19 751	
TOTAL EN TONNES	**1 861**	2 963	-37,2 %

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

En 2024, il a été constaté une nette augmentation des ordures ménagères assimilées collectées. Cette hausse a résulté de la mise en place du nouveau mode de calcul de la redevance spéciale applicable aux professionnels, plus proche de la réalité de la collecte. Depuis le 1er janvier 2024, les professionnels non-inscrits au service de collecte ne sont plus collectés et tous les conteneurs pucés collectés sont facturés.

La diminution des tonnages d'ordures assimilées collectée en 2025 est représentative de la mise en place de la facturation à la levée, qui incite les professionnels à une gestion plus rigoureuse et à une réduction de leurs déchets, dans une logique d'optimisation des coûts et de respect des principes de tri et de valorisation.

TONNAGE DE TRI DECHETS ASSIMILÉS - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

	2025	2024	ÉVOLUTION 2025/2024
Total en volume (m^3)	11 955	11 435	
TOTAL EN TONNES	**837**	800	+4,6%

En 2024, il a été constaté une forte baisse des quantités de déchets recyclables issus des activités professionnelles. La mise en place de la facturation à la levée a conduit les professionnels à optimiser la prise en charge de certains de leurs déchets d'activité, dont les cartons, acceptés gratuitement en déchèterie ou collectés à bas coût par des entreprises privées.

La hausse de la collecte élective chez les professionnels, constatée en 2025, est à mettre en parallèle avec la baisse des quantités d'ordures assimilées aux ordures ménagères collectées par le service. Les professionnels semblent trier leurs déchets plus efficacement.

Ces données ne concernent que les volumes collectés sans prendre en compte la part des refus potentiellement présents dans la collecte sélective. Une vigilance s'impose sur le suivi de la qualité du tri collecté.

3.1.4. Collecte séparative des coquilles d'huîtres

De fin décembre 2023 à mi-janvier 2024, une collecte expérimentale des coquilles d'huîtres vides a eu lieu, sur la période des fêtes de fin et début d'année, en vue d'un recyclage à l'usine de Kervellerin à Cléguer.

L'opération a été un succès. Elle a été appréciée des habitants et a contribué à une bonne image de la collectivité. Cette collecte a donc, à nouveau, été organisée du 20 décembre 2024 au 15 janvier 2025.

Comme l'année précédente, des conteneurs dédiés aux coquilles d'huîtres vides ont été placés sur chaque commune et au siège de Quimperlé Communauté. Les habitants ont été invités à y déposer, en vrac, leurs coquilles d'huîtres vides.



Un passage sur site hebdomadaire a permis de vérifier le taux de remplissage et la qualité des dépôts. Globalement, les dépôts ont été de bonne qualité.
Deux collectes ont été effectuées en régie, avant le retrait des conteneurs dédiés.

Les coquilles collectées ont été déposées à l'usine de Kervellerin, à Cléguer, qui a pris en charge leur recyclage avant utilisation en amendement agricole, en complément alimentaire, dans différentes

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

peintures, ou encore dans le traitement de l'eau, pour ne citer que quelques-unes des utilisations possibles.

Cette collecte a permis de détourner 2,52 tonnes d'ordures ménagères, soit + 14,5% par rapport à la collecte expérimentale de l'édition précédente.

3.2 La collecte du verre en apport volontaire

La collecte des emballages en verre se fait en apport volontaire. Elle est réalisée par un prestataire (les Transports Le Goff, basés à Ergué-Gabéric) dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Collecte du verre



- Collecte en prestation (Ets Le Goff)
- 210 colonnes à verre
- 179 points de collecte
- 3 054 T collectées
- 48,3 kg/an/hab DGF

En 2025, 210 conteneurs d'apport volontaire, répartis sur 179 emplacements, étaient à la disposition des usagers.

Il existe au moins un point de collecte du verre sur chaque commune et en moyenne 1 conteneur à verre pour 302 habitants ou 1 point de collecte du verre pour 332 habitants (DGF), ce qui est proche de la moyenne optimale, de 250 à 300 habitants/conteneur à verre, conseillée par l'éco-organisme en charge des emballages, Citéo, avec toutefois des disparités dans l'accès au dispositif de collecte du verre selon les communes.

Les volumes collectés fluctuent selon la saisonnalité, les flux touristiques et la consommation des ménages.

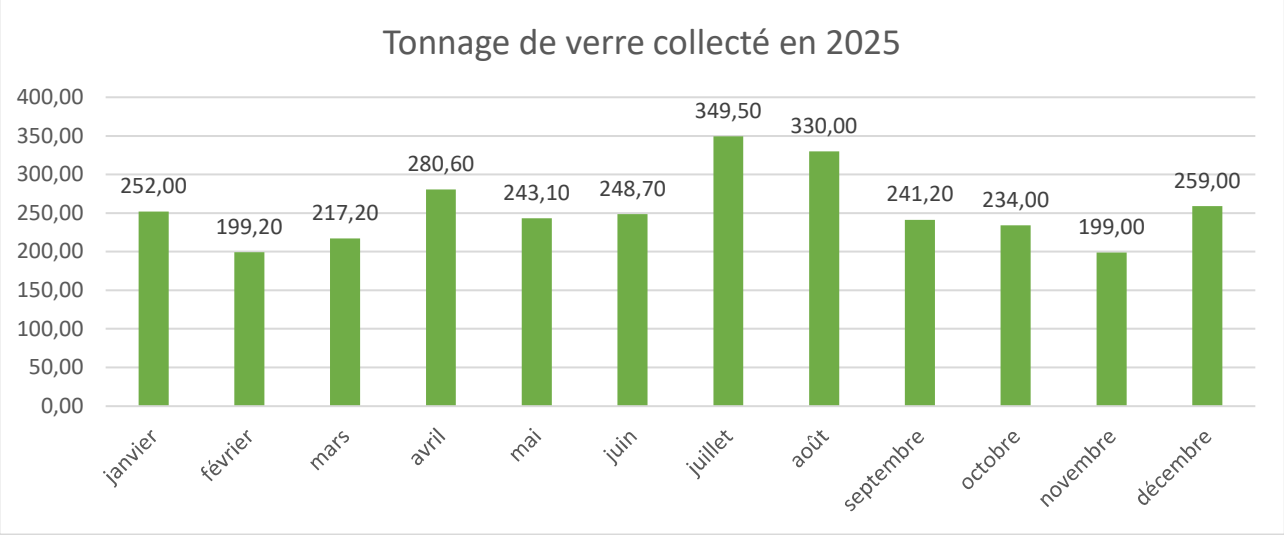


Tableau récapitulatif des tonnages d'emballages en verre collectés :

	Verre collecté (en tonnes)	Evolution annuelle
2023	3 122	-1,6%
2024	3 087	-1,1%
2025	**3 054**	**-1,1%**

Après quelques années d'augmentation régulière, il est constaté, depuis 2022, une diminution des tonnages des emballages en verre collectés.
La baisse des volumes d'emballages en verre mis en marché peut expliquer cette diminution.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

La vigilance reste cependant de mise pour la collecte séparative de ce flux pour lequel des actions de communication ciblée et un renfort des points de collecte du verre, devront être envisagées.

3.3. La collecte des textiles en apport volontaire

EMMAÜS collecte et valorise notamment le textile usagé.
RETRITEX, entreprise d'insertion, membre du mouvement Emmaüs, a sollicité Quimperlé Communauté pour l'implantation de conteneurs de récupération du textile sur le territoire. Une convention de partenariat a été établie entre les 2 parties fin 2009.

Collecte des textiles



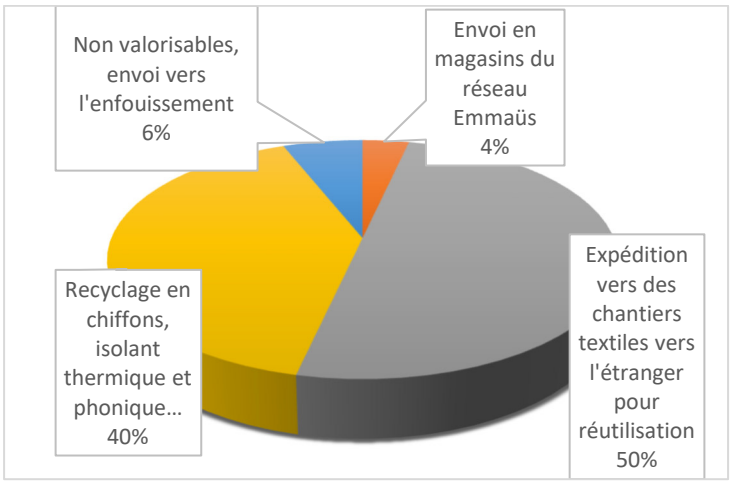
- Prestation de RETRITEX du Réseau EMMAUS + autres réseaux
- 47 colonnes
- 158 T collectées
- 2,7 kg/an/hab insee



38 conteneurs de récupération des textiles, d'une capacité de 2,5 m^3 et collectés par Retritex, sont répartis sur 27 emplacements du territoire, sur 14 des 16 communes de Quimperlé Communauté.
A ces conteneurs de Retritex, s'ajoutent 4 points de collecte associatifs et 5 conteneurs de récupération des textiles, collectés par le chantier d'insertion de la MJC de Scaër ou les vestiaires associatifs de 2 communes.

Ainsi, 36 points de collecte des textiles sont à la disposition des habitants.
En complément, des collectes ponctuelles sont réalisées dans certains magasins.

Les textiles triés chez RETRITEX sont valorisés ou traités de la façon suivante :



Evolution du tonnage collecté en textile, et ratios de collecte :

	Collectes textiles conteneurs RETRITEX (tonnes)	Autres collectes textiles (tonnes)*	Total collectes textiles (tonnes)	Evolution annuelle	Moyenne (Kg/hab INSEE/an)
2023	137,1	10,2	147,4	-15,9%	2,60
2024	145,9	22,7	168,6	+14,4%	2,96
2025	**132,5**	**25,9**	**158,4**	**-6,0%**	**2,77**

**Il s'agit des collectes associatives et du chantier d'insertion de la MJC de Scaër.*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Nous constatons une baisse des tonnages de textiles collectés en 2025.

La filière de la récupération des textiles connait une grave crise structurelle depuis 2024. Le partenaire de collecte des textiles de la majorité des collectivités du Finistère, Abi29, a été placé en liquidation judiciaire et, en 2025, les collectes de textiles ont cessé sur de nombreux territoires.
Les collectivités impactées ont donc communiqué largement pour inciter les habitants à conserver leurs textiles en espérant une solution rapide de reprise des collectes séparées, ou à les jeter avec les ordures ménagères.

Retritex, bien que connaissant des difficultés liées à cette crise structurelle, a pu continuer ses collectes et le tri des textiles récupérés.
Sur le territoire, certains habitants, en voyant la communication concernant l'arrêt des collectes de textiles par Abi29, notamment dans la presse, ont pu penser que les bornes de récupération des textiles n'étaient plus collectées. Ils ont donc conservé leurs textiles ou les ont déposés avec les ordures ménagères. La baisse des quantités de textiles récupérés, en 2025, est certainement à mettre en corrélation avec cette communication, même réalisée en dehors du territoire de Quimperlé Communauté.

La filière des textiles, linges et chaussures (TLC), est à Responsabilité Elargie du Producteur. Un éco-organisme existe donc pour organiser cette filière : EcoTLC, devenu Refashion.
Une convention a été signée entre Quimperlé Communauté et Refashion (points de collecte RETRITEX et points d'apport associatifs confondus), afin de pouvoir bénéficier de soutiens à la communication.

Environ 12,25 Kg de vêtements, linges de maison et chaussures ont été achetés en moyenne par les Français en 2023 (rapport d'activité Re-fashion). La moyenne française de textiles usagés collectés séparément en 2024 est de 4,27 Kg/an/hab (chiffre issu des indicateurs clés 2024 de Refashion). L'objectif national, fixé par l'agrément de l'éco-organisme pour l'année 2019, était de 4,6 Kg/an/hab. Il n'est donc toujours pas atteint.

La prise en charge des textiles par Retritex et les associations du territoire, a permis d'éviter, en 2025, un coût de collecte (135 x 158.4 = 21 384 €) et de traitement (158.4 x 157.03 =24 874 €) de plus de 46 000 €.

3.4. Les déchèteries



La gestion des déchèteries a été transférée par Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération au Syndicat Intercommunautaire pour le transport, le traitement et la valorisation des déchets : le VALCOR.
Les indicateurs techniques et financiers sont précisés dans le rapport annuel du syndicat, approuvé par le comité syndical.

En 2025, 4 déchèteries existent sur le territoire de Quimperlé Communauté. Elles sont situées à Locunolé, Moëlan/Mer, Quimperlé et Scaër.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

L'ancienne déchèterie de Scaër, vieillissante et manquant d'espace pour accueillir de nouvelles filières de valorisation, a été fermée en avril 2024.
Une nouvelle déchèterie a été ouverte au public en août 2024, sur un nouveau à Scaër. Cette déchèterie comporte une zone de dépôt d'objets en bon état pouvant être réemployés et une zone de récupération de matériaux et outils de construction : la matériauthèque. Cette dernière est ouverte aux usagers pour du don et de la récupération.



En 2025, des zones de réemploi existent sur 3 déchèteries du territoire de Quimperlé Communauté. Seule la déchèterie de Locunolé n'est pas équipée pour des raisons de place disponible.

Les tonnages de déchets collectés sur les déchèteries gérées par VALCOR en 2025 sont les suivants :

Année	Tonnage des 7 déchèteries VALCOR	*Evolution tonnage VALCOR*	Tonnage des 4 déchèteries QC	*Evolution tonnage déchèteries QC*	Tonnage des végétaux VALCOR	*Evolution végétaux VALCOR*	Tonnage végétaux QC	*Evolution végétaux QC*
2023	42 403	*-0,6%*	21 118	*+1,3%*	17 659	-1%	8 115	*+7%*
2024	45 268	*+6,8%*	22 729	*+7,6%*	18 892	+7%	9 123	*+12,4%*
2025	**43 058**	***-4,9%***	**22 850**	***+0.5%***	**15 699**	**-16,9%**	**8 342**	***-8,6%***

Les quantités déposées sur les 7 déchèteries du Valcor sont en baisse en 2025 par rapport à 2024. Les dépôts de tailles de végétaux représentent 36% du tonnage total des dépôts en 2025, contre près de de 42% en 2024. Les tonnages de végétaux, à l'échelle du Valcor, ont diminué de près de 17% entre 2025 et 2024. Cette baisse peut être due à une météo estivale sèche, limitant les repousses, et aux changements de comportement induits par les actions des collectivités, Quimperlé Communauté, CCA et Valcor : communication, accompagnement au changement de comportement, aides au compostage ou au broyage de végétaux…

Il est constaté une baisse de 4,9% des tonnages sur la totalité des 7 déchèteries gérées par le VALCOR, mais une hausse des tonnages de 0,5% sur le territoire de Quimperlé Communauté et une stagnation des quantités par habitant (- 0,1%) entre 2025 et 2024.
La hausse des tonnages déposés dans les 4 déchèteries à Quimperlé Communauté est principalement due à plusieurs facteurs :

- Fonctionnement de la déchèterie de Scaër sur la totalité de l'année 2025. Il n'y avait, en effet, pas de déchèterie et ouverte à Scaër entre d'avril et août 2024, le temps de la construction de la nouvelle déchèterie.
- Augmentation des tonnages d'incinérables, de gravats et d'amiante ciment déposés en 2025. Ces déchets reflètent une activité de rénovation de logements sur le territoire.

En 2025, les déchets déposés dans les déchèteries de Quimperlé Communauté représentent 53,1% du total des 7 déchèteries (50,2 % en 2024) gérées par le VALCOR.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

4/. LE TRAITEMENT

4.1. Les ordures ménagères résiduelles

La compétence traitement des ordures ménagères a été transférée au syndicat VALCOR.

En 2025, les ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilées, ont principalement été traités à l'usine d'incinération (UVED) de Concarneau, exploitée par le VALCOR.

En cas de nécessité, lors de l'arrêt technique de l'usine ou en cas de forte production de déchets (périodes de vacances), une partie de ceux-ci peut être détournée vers un autre site de traitement : unité de tri mécano-biologique du Valcor (TMB de Lézinadou à Plomeur) ou vers une usine d'incinération avec récupération d'énergie d'un autre syndicat de traitement des déchets (UVED de Brest, Briec ou Carhaix).
En 2025, le recours à l'enfouissement des OMR a pu être évité.

Pour l'année 2025, les déchets des 7 EPCI adhérents au syndicat qui ont été pris en charge par le VALCOR, représentent 60 228 tonnes (soit une baisse de 1.1% par rapport à 2024), dont :

- 48 242 tonnes d'ordures ménagères,
- 3 487 tonnes de refus de tri,
- 8 499 tonnes d'incinérables de déchèteries.

Entre 2023 et 2025, il est constaté une diminution des tonnages d'OMR, refus de tri et incinérables de déchèteries de -2,3%



87 % des déchets pris en charge par le VALCOR ont fait l'objet d'une valorisation énergétique et 12 % d'une valorisation matière, en 2025. Seuls 1% des déchets pris en charge n'ont pu avoir de valorisation.
Aucunes ordures ménagères des collectivités du VALCOR n'ont été dirigées vers l'enfouissement en 2025.

En 2025, la conjugaison des deux filières de valorisation, électricité et réseau de chaleur, a permis d'atteindre le taux de 67,64 % de valorisation énergétique.
Cette performance énergétique, permet de bénéficier de l'abattement de 50 % de la TGAP.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de VALCOR détaille les indicateurs techniques et financiers du traitement des déchets.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

4.2. Les déchets recyclables

4.2.1 Le centre de tri des déchets ménagers



Les déchets recyclables sont triés, séparés par catégories et conditionnés avant expédition vers les unités de recyclage, dans un centre de tri, prestataire de service dans le cadre d'un marché public.
Ce marché, démarré au 1er janvier 2025, résulte d'un groupement de commande entre toutes les collectivités du VALCOR et Quimper Bretagne Occidentale (QBO).

Situé à Kerambris, sur la commune de Fouesnant, Le centre de tri est exploité par une association sous le statut d'entreprise adaptée, Ecotri, des Ateliers Fouesnantais.
Des tapis convoyeurs transportent les matériaux qui sont séparés par différentes machines. Le tri est vérifié et affiné manuellement par les valoristes. La capacité du centre de tri est de 65 000 tonnes/an.
Le centre de tri s'est agrandi et modernisé régulièrement, et notamment en 2016 et 2025, de façon à pouvoir répondre aux modifications du flux entrant, comme aux évolutions des filières de recyclage.

4.2.2 La qualité de la collecte sélective

Le centre de tri réalise des contrôles de la composition de chaque flux, appelés caractérisations, sur les collectes qui lui sont livrées (de 6 à 12 caractérisations par an sur chaque flux entrant, selon la norme NF X30-437).

Ces caractérisations, réalisées sur un échantillon de plus de 35 kg, permettent de définir la part de chaque matériau au sein de la collecte et le taux d'indésirables. Ces derniers, appelés « refus de tri », représentent un surcoût pour la collectivité car ils doivent être retirés et expédiés vers l'usine d'incinération.

Le taux de refus conditionne le tarif payé par la collectivité au centre de tri pour chaque tonne réceptionnée et triée.

En 2025, le taux de refus moyen mesuré lors des caractérisations était de 28,46 %.
Il est important que ce taux de refus soit le plus faible possible pour des raisons de coût et d'efficacité de tri.

Evolution des taux de refus estimés et réels :

	Taux de refus estimé	Taux d'ambigus*	Taux de refus réel**
2023	23,83 %	6,8 %	30,97 %
2024	27,90 %	7,38 %	35,28 %
2025	**28.46 %**	**1.76 %**	**28.93 %**

**Les ambigus sont des emballages faisant partie des consignes de tri mais n'ayant pas actuellement de filières de recyclage et sont donc traités comme des refus de tri.*
***Refus réels : tonnages de refus réceptionnés à l'usine d'incinération.*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Globalement, le taux de refus dans la collecte sélective s'est dégradé dans toutes les collectivités finistériennes après 2020. Cette dégradation est liée à un défaut du geste de tri des habitants et à la baisse de densité des recyclables, due à la modification de la composition de la collecte sélective (moins de papier et plus d'emballages légers).

En 2025, on note une baisse des refus réels. Les refus ambigus, qui sont des emballages respectant les consignes de tri mais n'ayant pas encore de filières de recyclage, ont nettement baissé.

Un contrat a été passé en 2025 avec Citéo, l'éco-organisme en charge des papiers et emballages. Il permet à celui-ci de prendre en charge une grande partie des emballages en plastiques qui étaient auparavant classés dans les « déchets ambigus ».
Ces déchets récupérés par Citéo sont appelés « flux développement ».

Il s'agit le plus souvent d'emballages légers ou multicouches en plastique, souvent complexes à recycler. L'éco-organisme massifie les volumes de ces déchets, ce qui lui permet de développer des centres de séparation de ces emballages plastiques dans quelques centres de sur-tri, en France, et de développer de nouvelles filières de recyclage.

Citéo reprend ces emballages à zéro €/tonne, mais ils entrent dans le calcul du soutien aux tonnes d'emballages recyclés.

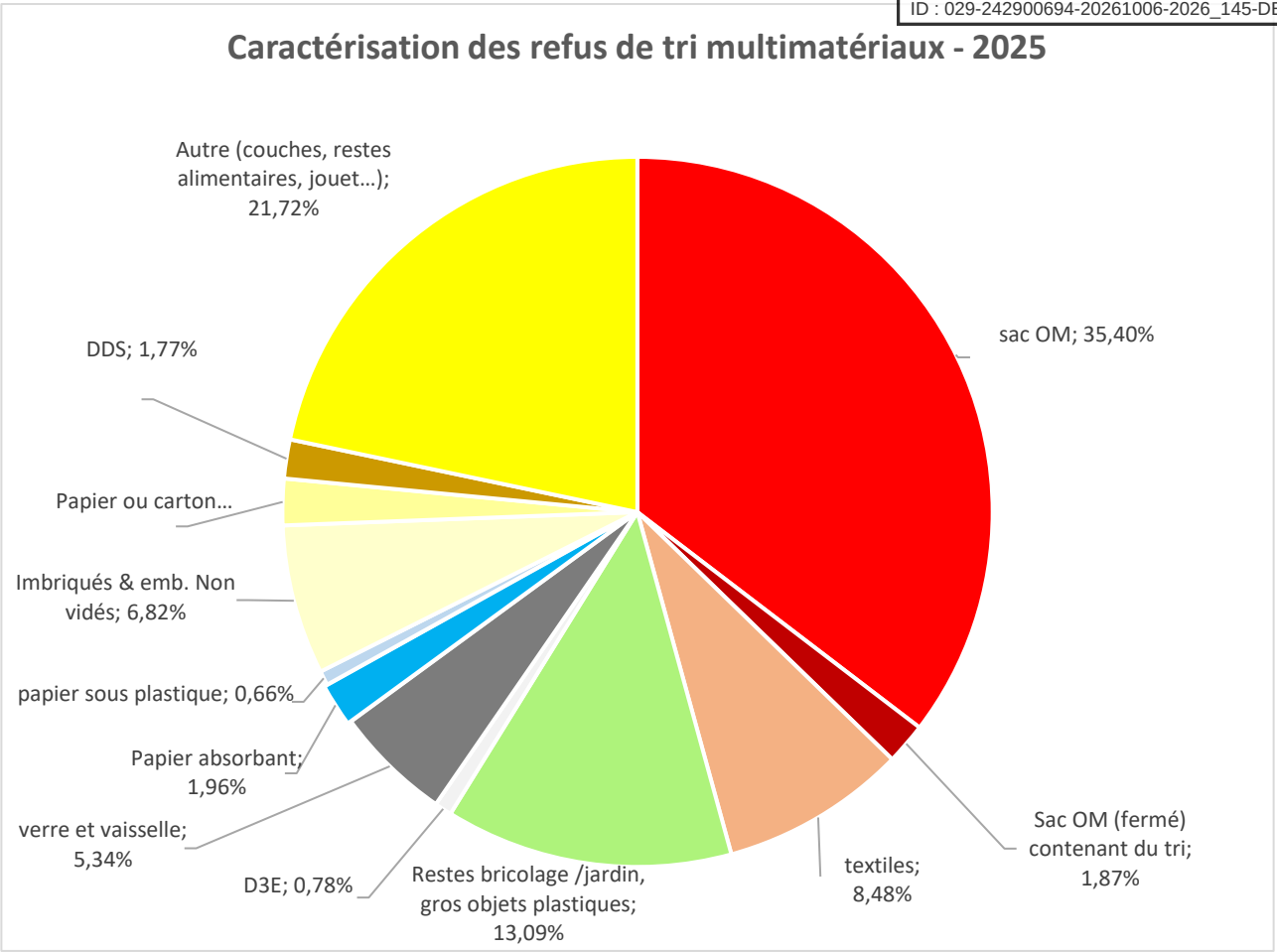
Un suivi des caractérisations indique les types d'erreurs les plus fréquentes, ce qui permet d'affiner la communication (cf annexe 1). Les principales erreurs de tri, constatées ces dernières années, sont les suivantes :

	Taux de présence dans le poids des refus de tri		
	2025	2024	2023
Sacs d'ordures ménagères	**35,4 %**	17,3%	24,1%
Sacs opaques fermés contenant du tri	**1.9 %**	5,6%	
Restes de bricolage ou de jardinage…	**13,1%**	8,2%	12,8%
Vêtements, linge, chaussures, sacs…	**8,5%**	12,2%	8,1%
Emballages non vides ou imbriqués	**6,8%**	11,4%	11,3%
Verre ou vaisselle	**5,3%**	3,5%	7,4%



Parmi les autres refus, on retrouve des papiers ou cartons mouillés ou souillés, des papiers absorbants, des appareils électriques, des restes alimentaires ou encore des déchets d'hygiène (couches…).

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE



Une communication régulière sur les consignes de tri reste un élément incontournable pour faire évoluer la qualité du tri collecté, améliorer la qualité des matériaux sortants du centre de tri et abaisser les coûts.
Le mode de collecte (en porte à porte, en bac de regroupement, en apport volontaire, avec des ouvertures plus restreintes…) peut également influencer la qualité du tri.

Les crises successives du marché du recyclage poussent les collectivités à être très vigilantes sur la qualité des produits sortants des centres de tri. Aujourd'hui, une matière de mauvaise qualité risque de ne pas être valorisée par les industriels.

4.2.3 Les recycleurs

Chaque matériau sortant du centre de tri fait l'objet d'une valorisation matière. Il rejoint une unité spécifique de transformation pour être recyclé.

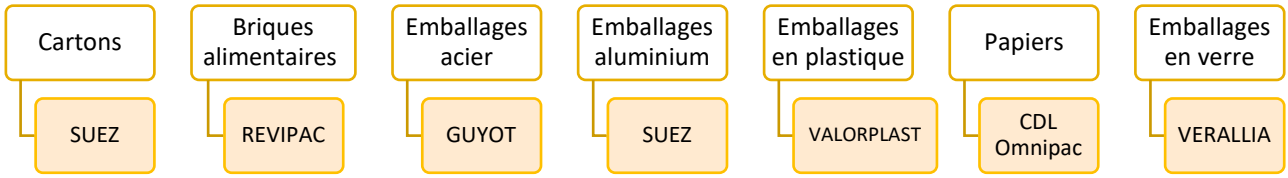
En 2025, un nouveau contrat a été passé avec la société Citéo, courant jusqu'à la fin de l'agrément de l'éco-organisme, le 31 décembre 2029. Ce contrat permet de percevoir des soutiens au recyclage, à la valorisation et à la communication et de faire reprendre une partie des emballages plastiques plus complexes à recycler, dans le cadre de la reprise du flux développement.

Un second éco-organisme en charge des papiers et des emballages, Leko, existe. La collectivité, hors appel à projet en cours, a, chaque année, la possibilité de faire le choix de changer d'éco-organisme pour la filière REP des papiers et des emballages.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Les repreneurs des matériaux recyclables ont été choisis conjointement entre toutes les collectivités du Finistère en 2024 et 2022 pour les papiers.

En 2025, les repreneurs de matériaux recyclables sont les suivants :



Une convention de reprise des vieux papiers a également été passée, en 2024, avec l'entreprise Cellaouate, basée à Saint-Martin des Champs près de Morlaix, qui fabrique de la ouate de cellulose pour l'isolation des bâtiments, à partir de vieux journaux.

Cette convention permet aux associations du territoire de Quimperlé Communauté, de financer leurs projets en collectant des vieux journaux et en les revendant à Cellaouate. Ces tonnages de papiers, issus de collecte séparée sur le territoire, sont également déclarés à l'éco-organisme Citéo.

❑ La vente des matériaux recyclables

Le tableau suivant précise les quantités de matériaux recyclés en 2025 et leurs destinations.

Matériaux recyclés	Tonnages	Lieux de recyclage
Emballages en acier	176	Espagne (Pays basque)
Emballages en aluminium	28	France
Carton (issu des sacs de tri)	1 516	France
Brique alimentaire	33	France
Emballages en plastique	525	France (78%), Europe (22%)
Papier (hors tonnage Cellaouate)	455	France (Bretagne)
Verre	3 075	France
Tonnage 2025 de matériaux recyclés	**5 808**	

En 2025, 2 733 tonnes de déchets issus des bacs jaunes et 3 075 tonnes de verre ont été recyclées, soit un total de 5 808 tonnes.
L'évolution est de +3,7% par rapport à 2024 (5 601 tonnes recyclées).

Le tonnage de matériaux recyclé en 2025 est différent de celui collecté dans les conteneurs à verre (3 054 tonnes) et dans les bacs de tri (2 853 tonnes de papiers et emballages légers recyclables, issus des 4 014 tonnes collectées sélectivement, moins les 1 161 tonnes de refus). Cette variation est due aux stocks de début et de fin d'année au centre de tri ou sur la plate-forme de stockage du verre.

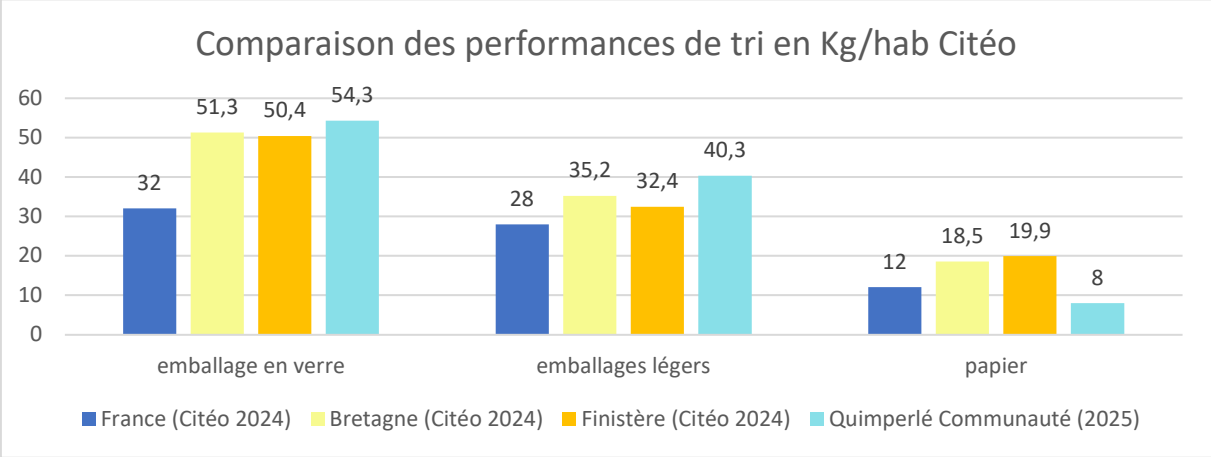
La performance de recyclage des emballages ménagers et des papiers, pour une population contractuelle Citéo de 56 590 habitants, est de 102,6 kg/hab. de déchets recyclés issus des collectes

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

sélectives, dont 40,3 kg d'emballages légers, 54,3 Kg d'emballages en verre et 8 Kg de papier recyclés par habitant.
La performance de recyclage du territoire est de 91,9 kg/habitant DGF en 2025.

4.3. Bilan et évolution de la production de déchets

Le graphique ci-dessous permet de comparer les performances annuelles de tri en kg/habitant de Quimperlé Communauté avec les performances nationales, régionales et départementales (*données Citéo 2024*) :



Les performances de tri du territoire, dans le cas des emballages, dépassent les moyennes régionales et départementales.
Pour les papiers, la baisse des performances de tri est due à une importante baisse, depuis plusieurs années, de la consommation et des tonnages mis en marché. Les collectes parallèles de papier, réalisées par les associations, sont nombreuses et efficaces sur le territoire. Elles peuvent expliquer la différence des performances sur cette matière.

❑ Evolution des quantités de déchets recyclés en kg/habitant/an :

	verre	papier	total emballages légers	emballages plastiques	carton	briques alimentaires	acier	aluminium
2023	55,7	16,1	35,6	10,5	20,4	1,3	3,1	0,3
2024	56	12,2	31,7	9,2	18,4	0,7	3,1	0.4
2025	**54,3**	**8**	**40,3**	**9,3**	**26,8**	**0,6**	**3,1**	**0,5**

La population prise en compte pour le calcul est la population contractuelle Citéo, c'est-à-dire : 53 890 habitants en 2015, 55 188 en 2018, 55 464 en 2019, 55 454 en 2020, 55 584 en 2021, 55 831 en 2022, 55 993 en 2023, 56 069 en 2024 et 56 590 en 2025.
Emballages légers = emballages en plastique + emballages en carton et briques alimentaires + emballages en acier ou aluminium. Les emballages plastiques comprennent les bouteilles et flacons jusqu'en 2015, puis depuis le 1er juin 2016, tous les emballages en plastique ayant une filière de recyclage opérationnelle.

❑ Evolution des quantités totales d'ordures ménagères et assimilées (OMA comprenant les OMR, le tri multi-matériaux et le verre collectés) :

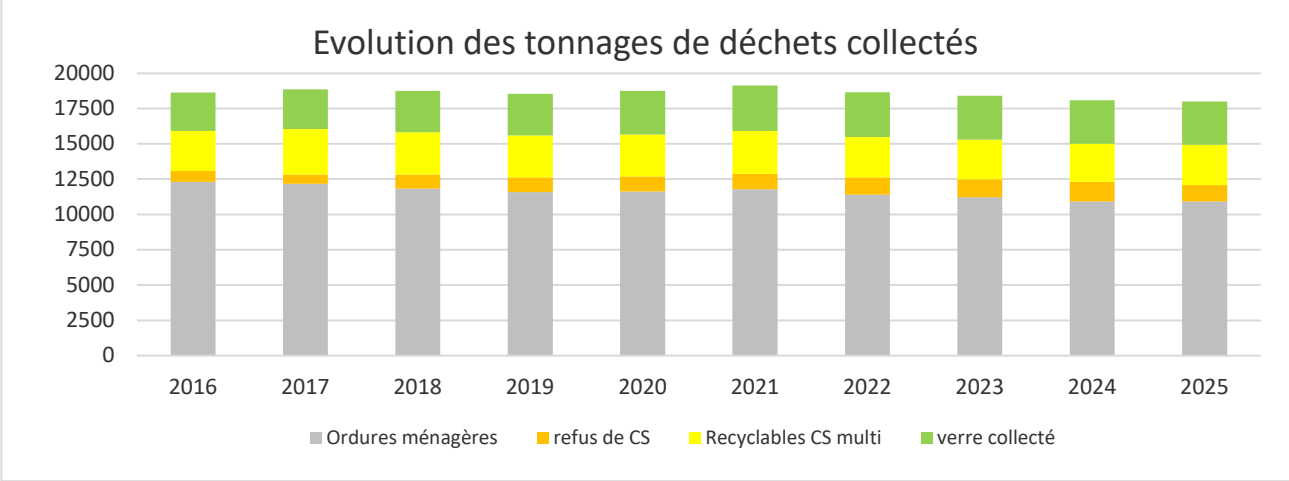
Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

	Quantité d'OMA (en tonnes)	Evolution OMA	Ratio kg/an/hab. CITEO	Ratio kg/an/hab. INSEE	Ratio kg/an/hab. DGF	Evolution ratio/hab. DGF
2023	18 433	-1,16%	329	326	296	-1,7%
2024	18 089	-1,87%	323	317	288	-2,7%
2025	**17 990**	**-0.55%**	**318**	**315**	**285**	**-1,2%**

Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des professionnels sont inclus dans ces quantités. Les textiles et les déchets déposés en déchèteries ne sont pas comptabilisés.

En 2025, par rapport à l'année 2024, le tonnage des OMA (17 990 tonnes) a baissé de 0,55% et le ratio 2025 des OMA par habitant DGF (285 Kg/an/hab) a diminué de 1,2%.

Ce sont 5 808 tonnes de déchets qui ont été recyclées en 2025. Elles représentent 32 % du total des OMA (31% en 2024).



Globalement, les volumes de déchets ménagers produits diminuent.

La collecte sélective multi-matériaux s'améliore en 2025, après une dégradation de la qualité et une perte de quantité des matériaux recyclables entre 2021 et 2024.

Les efforts de communication, et l'amélioration de la mise à disposition de points de collecte, doivent être poursuivis.

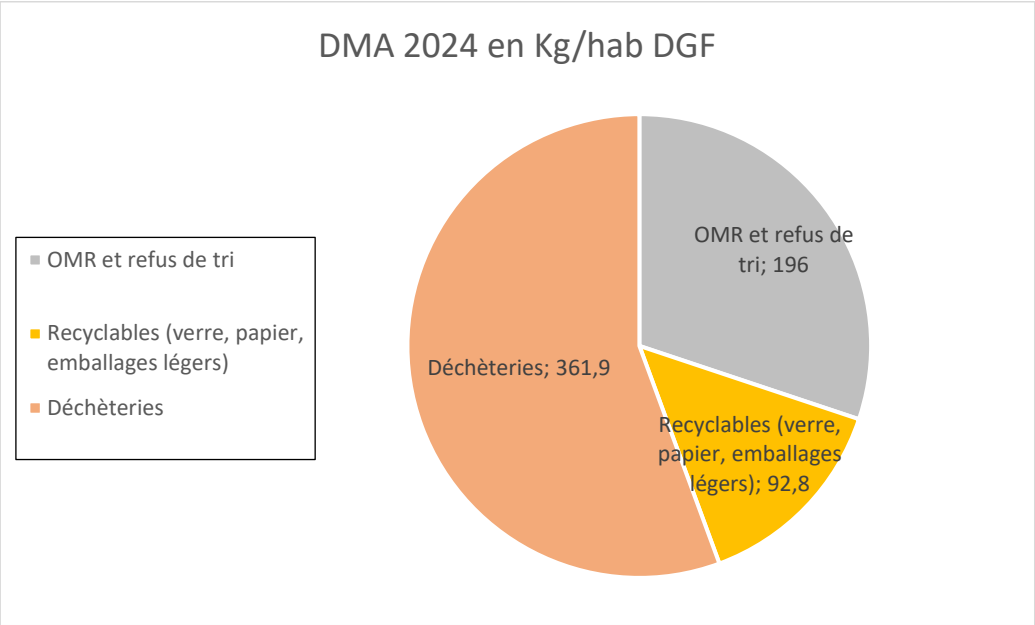
❑ Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés (OMR, tri multi-matériaux, verre et déchets déposés en déchèteries) :

	Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA/en tonnes)	Evolution quantité DMA/année précédente	Ratio DMA en kg/an/ habitant DGF	Evolution ratio DMA
2023	39 551	+0,12	635,9	-0,1
2024	40 818	+3.2%	650	+2,2%
2025	**40 840**	**+0,05%**	**646**	**-0,6%**

L'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilé sur les 5 dernières années, est la suivante :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

- ✓ Entre 2024 et 2025, la quantité de DMA est stable, même si la population a légèrement augmenté.
- ✓ La quantité de DMA a baissé de 7,5 % entre 2021 et 2025. Le ratio par habitant DGF a diminué de -9,4 % ;
- ✓ La quantité de déchets déposés en déchèterie en 2025 ont augmenté de 0,5 %. Cette augmentation résulte en grande partie de l'ouverture de la déchèterie de Scaër, sur toute une année, et d'un report de déchets stockés à domicile en 2024 et déposés en 2025.



❑ **Comparaison de la production de déchets ménagers de Quimperlé Communauté avec la production départementale, régionale et nationale en kg/an/habitant DGF (noté en noir) ou en Kg/an/habitant Insee (noté en bleu) :**

	Quimperlé Communauté			Finistère*	Bretagne*	France*
	2016 (DGF)	2025	Evolution (INSEE Calcul 2025 avec INSEE)	2024	2024	2021
Ordures ménagères (dont refus de tri)	213	211 *(hab. Insee)* 191 *(hab. DGF)*	-10,3%	195 177	170 155	246
Emballages (dont verre) et papiers collectés	90	124 *(hab. Insee)* 93 *(hab. DGF)*	+3,4%	111 101	111 101	122
Ordures ménagères + emballages et papiers = OMA	**304**	**335 *(hab. Insee)*** **285 *(hab. DGF)***	**-6,2%**	**306** **278**	**281** **256**	**368**
Déchèteries	354	*400 (hab. Insee)* 362 *(hab. DGF)*	+2,1%	429 389	384 351	242
Déchets Ménagers et Assimilés =DMA	**658**	**735 *(hab. Insee)*** **646 *(hab. DGF)***	**-2%**	**734** **666**	**665** **612**	**610**

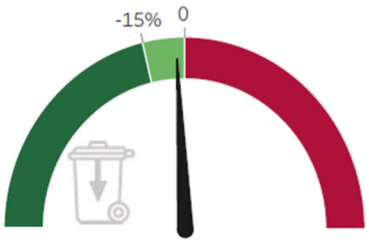
**Sources : Observatoire de l'Environnement en Bretagne pour les données Finistère et Bretagne, et ADEME pour les données France*

DONNEES FINISTERE BRETAGNE 2024 / FRANCE 2021

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

DMA - Bilan global P. 4-5

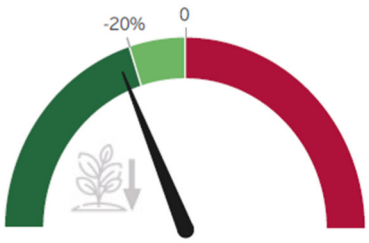
Déchets ménagers et assimilés :
objectif -15% sur la période 2010-2030



-3% sur la période 2010-2024

DMA - Végétaux P. 6-7

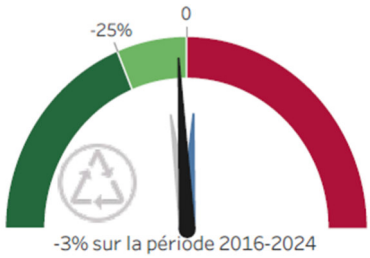
Végétaux (PRPGD breton) :
objectif -20% sur la période 2016-2030



-26% sur la période 2016-2024

DMA hors végétaux P. 8-11

DMA hors végétaux (PRPGD breton) :
objectif -25% sur la période 2016-2030



-3% sur la période 2016-2024
Détail : non triés en gris ; triés en bleu

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

PARTIE 3 : LES INDICATEURS FINANCIERS

1/. MODALITES D'EXPLOITATION

1.1. La régie

Le service de collecte des déchets ménagers en porte à porte est réalisé en régie.

1.2. Les prestations

1.2.1. Prestations faisant l'objet d'un marché

Les principales prestations, indiquées en € TTC, sont les suivantes :

- ✓ Le tri des déchets recyclables au centre de tri (Ateliers du Pays Fouesnantais) : montant de 1 024 251 € (1 206 609 €T TC en 2024) ;
- ✓ La collecte du verre en apport volontaire (Transports Le Goff) : montant de 109 073 € en 2025 (109 480 € TTC en 2024) ;
- ✓ Le lavage des conteneurs de collecte des ordures ménagères et tri sélectif (Minéris Propreté) : montant de 35 877 € TTC en 2024 pour le lavage d'une partie du parc de conteneurs OM et tri (de 119 965 € TTC en 2023) ;
- ✓ La fourniture de conteneurs pour les ordures ménagères et la collecte sélective des papiers et des emballages légers (Collectal) : montant de 97 195 € TTC en 2024 (de 83 490 € TTC en 2023) ;
- ✓ La fourniture de conteneurs à verre (Quadria) : montant de 13 663 € en 2025 (de 12 684 € en 2024) ;
- ✓ La fourniture de composteurs en plastique ou en bois (Quadria ou Emeraude ID) : montant de 47 426 € TTC en 2024 (de 57 147 € TTC en 2023) ;
- ✓ Le lavage des conteneurs à verre (Véolia), montant de 10 303 € en 2025 (8 861 € en 2024, uniquement pour les conteneurs à verre collectant plus de 5 tonnes par an, et de 11 111 € en 2023 pour la totalité des conteneurs à verre) ;
- ✓ La mise en balles des cartons de déchèterie (Grandjouan), montant de 10 444 € en 2025 (10 629 € en 2024) ;
- ✓ La fourniture de plateformes de maintien des conteneurs à déchets ménagers (Conception Métallique Aspiranaise) : montant de 17 150 € TTC en 2024 (de 8 942 € TTC en 2023).

En 2025, les actions de prévention des déchets et le lancement de nouveaux marchés, parfois en groupement de commandes, ont permis d'obtenir une légère diminution de certaines dépenses.

1.2.2. Autres prestations

Quimperlé communauté a transféré au syndicat VALCOR les compétences suivantes :
-le traitement par incinération ou tri mécano-biologique, des ordures ménagères,
-l'exploitation des déchèteries,
-le transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective vers les unités de traitement.

Des conventions existent avec des partenaires :
-pour la collecte des textiles, avec l'entreprise d'insertion RETRITEX,
-pour le rachat des vieux papiers issus des collectes associatives, avec l'entreprise Cellaouate.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

1.3 Bilans des dépenses budgétaires de fonctionnement

Les dépenses (en euros)	2024	2025	évolution 2024/ 2025	
			en %	en €
Dépenses ordures ménagères (collecte régie)	2 472 473	2 450 853	-1%	-21 619
Incinération et déchetterie	4 410 328	4 597 814	4%	187 487
Prestation tri	1 578 180	1 381 484	-12%	-196 696
Fourniture de sacs de tri	0	0	0%	0
Dépenses charges de structure, communication, prévention	405 300	409 115	1%	3 815
Autres	100 943	145 109	44%	44 167
Dotations aux amortissements	422 861	372 051	-12%	-50 811
Quote-part du pôle ressources	253 219	307 502	21%	54 283
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 643 303	9 663 929	0%	20 626
Quote-part des Dépenses fonctionnement garage	58 493	67 354	15%	8 860
TOTAL INVESTISSEMENT	249 584	443 312	78%	193 728
TOTAL DEPENSES	**9 951 380**	**10 174 594**	**2%**	**223 214**

2/. MODALITES DE FINANCEMENT

2.1. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Elle est la principale ressource financière pour assurer les dépenses liées à la collecte des ordures ménagères, leur incinération, la gestion des déchèteries et l'élimination des divers déchets non valorisables. La TEOM est à taux unique sur tout le territoire de Quimperlé Communauté.
Le taux de TEOM pour l'année 2025 est de 11,35 % (taux identique depuis 2016).

Pour 100 € de TEOM payée par le contribuable, voici comment se répartissent les coûts supportés par Quimperlé Communauté :

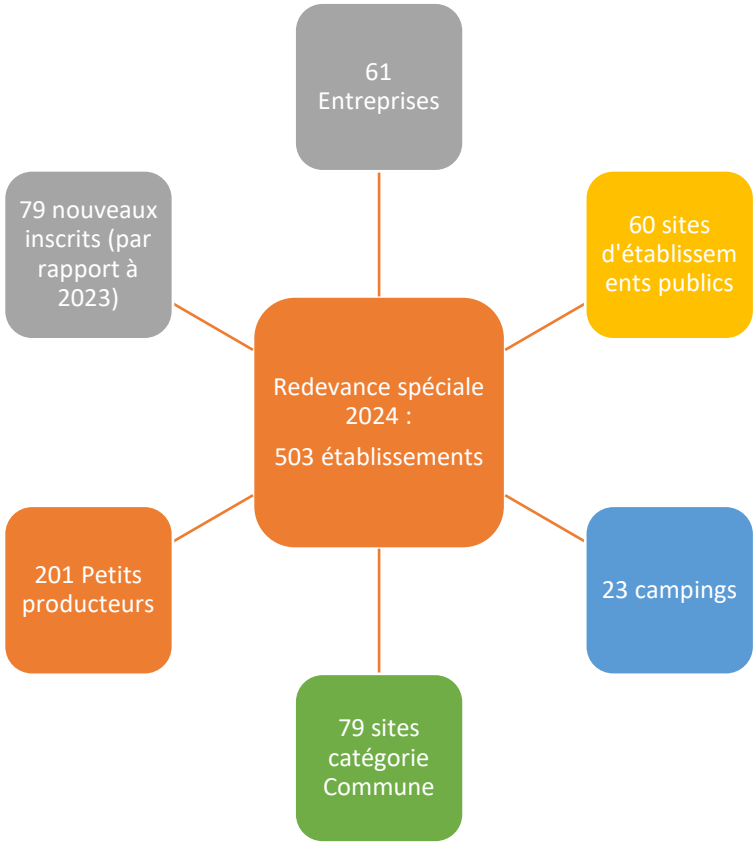
Pour 100€ de TEOM	2024	2025
Frais de personnel du service collecte	22,9	22,6
Carburant	2,4	2,3
les prestataires OM	0,6	0,8
Autres	8,2	7,5
Incinération et déchetterie	44,3	45,2
Prestation tri	15,9	13,6
Fourniture de sacs de tri	0,0	0,0
Quote-part du pôle ressources	2,5	3,0
Quote-part des dépenses fonctionnement garage	0,6	0,7
TOTAL INVESTISSEMENT	2,5	4,4

2.2. La Redevance Spéciale des professionnels

Quimperlé Communauté a mis en place la redevance spéciale pour couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets des commerces, entreprises et administrations.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

La Redevance Spéciale est en vigueur depuis le 1er septembre 2007 pour les administrations et depuis le 1er janvier 2008 pour les autres établissements. Jusqu'au 31 décembre 2023, son calcul reposait sur le volume de déchets collectés l'année précédente.



Cependant, lors du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, une modification de ce mode de calcul a été adoptée. Depuis le 1er janvier 2024, la Redevance Spéciale est désormais basée sur le nombre de levées de bacs selon le principe suivant : 1 bac présenté = 1 bac levé = 1 bac facturé. Chaque bac professionnel concerné par cette redevance est désormais équipé d'une puce RFID. Celle-ci permet une identification automatique des bacs grâce au système embarqué dans les camions de collecte. Ce comptage automatisé garantit une facturation précise et équitable en fonction du service réellement utilisé, en comparaison avec l'ancien système fondé sur des estimations approximatives des volumes collectés.

Le montant de la Redevance Spéciale est passé de 424 327,78 € en 2024 (comprenant également les locations de bacs) à 471 109 € en 2025.

❑Grille tarifaire

Le tarif de la levée est basé sur un tarif au litre pour les déchets assimilés aux ordures ménagères (comprenant la mise à disposition des bacs, la collecte et le traitement des déchets) : 0.0215 € / Litre.

RS - Tarif de la collecte - minimum de 20 levées	
OM	
OM bac 2R	7,31
OM bac 4R	14,19
OM bac grand 4R	21,50
TRI (avec abattement 20%)	
TRI bac 2R	5,85

RS = tarif de la collecte X nb levées

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

TRI bac 4R	11,35
TRI bac grand 4R	17,20
Forfait Petit producteur (PP) - 12 levées incluses	
OM 1 bac	
Tarif OM bac 2 roues	87,72
Tarif OM bac 660	170,28
Tarif OM 2 bacs 2 roues	175,44
TRI 1 bac (avec abattement 20%)	
Tarif TRI bac 2 roues	70,20
Tarif TRI bac 660	136,20
Tarif TRI 2 bacs 2 roues	140,4
OM+TRI soit 2 bacs	
Tarif 2 bacs 2 roues (2 flux)	157,92

❑Bilan 2025 (période de facturation du 01 janvier au 31 décembre 2025)

Classement 2023	Somme de Montant_RS_2023	Somme de Montant_RS_2024	Somme de Montant_RS_2025	
A	56 783 €	64 863 €	67 710 €	A=administrations (dont QC)
aucun	165 €	29 256 €	53 863 €	aucun=nouveaux inscrits 2024
C	62 368 €	52 739 €	60 111 €	C=communes
CA	48 348 €	63 014 €	68 101 €	CA=campings
E	93 614 €	116 180 €	118 007 €	E=entreprises
loc	12 396 €	98 296 €	100 180 €	loc= location de bacs
Total général	**273 674 €**	**424 348 €**	**467 971 €**	
	Diff 2023-2024 de :	**150 674 €**		
		Diff 2024-2025 de :	**43 623 €**	

Nouveaux inscrits : il s'agit de nouvelles entreprises/organismes qui ont décidé de prendre un bac individuel, ou qui avaient déjà des bacs mais qui n'étaient pas soumis à la Redevance Spéciale et qui se sont inscrites, et quelques gros producteurs qui utilisaient les bacs collectifs.

Communes : quelques difficultés dans la mise en place avec la présence de plusieurs bacs difficiles à individualiser ou laissés sur le trottoir sans possibilité de les ranger.

Campings : augmentation due à la plus forte fréquentation touristique, et prise en compte des volumes réels de déchets produits.

Loc : comprend la plupart des Petits producteurs, augmentation due à l'évolution du tarif : passage d'un tarif quasi gratuit en 2023 à un tarif annuel basé sur le nb de bacs mis à disposition et incluant 12 levées.

2.3. Les recettes pour le tri sélectif

❑ Les soutiens des éco-organismes

L'existence de contrats entre Quimperlé Communauté et certains éco-organismes, dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers, amène des aides financières relatives aux tonnages de

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

matériaux valorisés, aux dépenses de communication, aux efforts de la collectivité par rapport à l'optimisation de son service de collecte et à l'évolution des performances de tri.

Un nouveau contrat avec la société Citéo, fusion d'Eco-emballages et d'Eco Folio, les premiers éco-organismes des REP emballages et papiers graphiques, a été signé pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029, date de fin d'agrément de l'éco-organisme. Il concerne la collecte séparée des papiers graphiques et des emballages en verre, en carton (y compris les briques alimentaires), en métal ou en plastique.
Ce contrat peut être revu annuellement si la collectivité souhaite changer d'éco-organisme et contractualiser avec Léko.
Les soutiens de Citéo, perçus par la collectivité en 2025, ont représenté 1 185 267 €.

Sur le même modèle, un contrat a été signé avec Refashion (anciennement Eco-TLC), l'éco-organisme en charge de la REP des textiles.
Le soutien à la communication qui a été perçu de cet éco-organisme par Quimperlé Communauté en 2025 a été de 5 629 €.

❑ La vente des matériaux triés

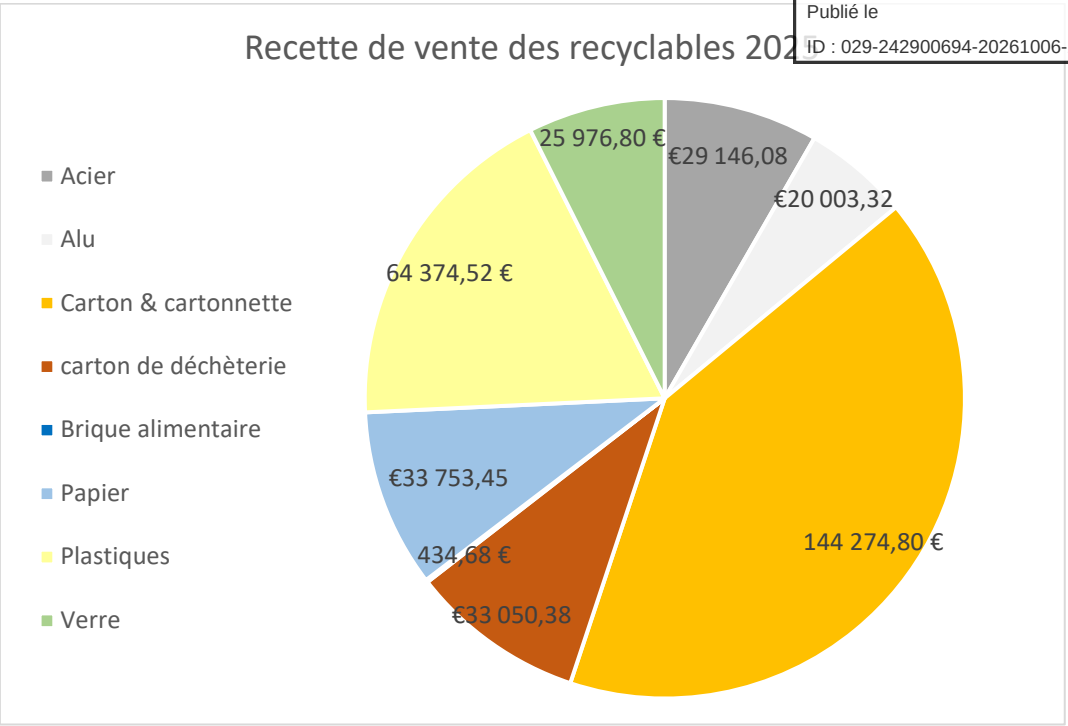
Une fois triés, les matériaux deviennent des matières premières secondaires pour l'industrie. Les repreneurs agréés, cités dans la partie 1 de ce rapport, rachètent ces matériaux selon un tarif fixe ou selon des mercuriales, qui suivent les cours de vente des matériaux.

Les matériaux concernés sont : les emballages en verre, les différents emballages en carton (briques alimentaires, cartonnette ou carton brun), les emballages en acier ou en aluminium, les emballages en plastique et les papiers graphiques.

Matière	Recettes 2025	Recettes 2024	Prix de reprise moyen 2025	Prix de reprise moyen 2024
Emballages acier	29 146	35 325 €	162 €	202 €
Emballages aluminium	20 003	14 580 €	727 €	724 €
Cartons et cartonnettes	144 275	116 935 €	93 €	103 €
Cartons de déchèteries	33 050	33 991 €	104 €	116 €
Briques alimentaires	435	479 €	13 €	13 €
Emballages plastiques	64 375	74 193 €	210 €	155 €
Papiers	33 753	48 003 €	78 €	70 €
Emballages en verre	25 977	77 892 €	8 €	25 €

En 2025, les recettes de vente des matériaux recyclables représentent 351 014 €, soit une baisse de 12,5% par rapport à 2024 (401 397 €).
Le marché de reprise des matières recyclable est toujours fluctuant, en fonction des demandes et des cours des matières premières.
En 2025, les stocks de verre à recycler ont saturé le marché, ce qui a conduit à une baisse sans précédent du prix de reprise, passant de 25 à 8 €/tonne. Cette forte diminution explique la perte de recettes entre 2025 et 2024.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE



2.4 Bilan des recettes budgétaires de fonctionnement

Les recettes (en euros)	2024	2025	évolution 2024/ 2025	
			en %	en €
Recettes pour les ordures ménagères				
TEOM	8 500 525	8 787 969	3%	287 444
Redevance Spéciale	412 113	496 067	20%	83 954
total =	8 912 638	9 284 036	4%	371 398
Recettes pour le tri sélectif				
Soutiens Citéo	1 275 744	1 023 626	-20%	-252 118
Ventes des matériaux	403 679	352 343	-13%	-51 336
total =	1 679 423	1 375 969	-18%	-303 454
Recettes diverses communication, prévention déchets	10 400	6 340	-39%	-4 060
Autres	162 634	91 124	-44%	-71 509
TOTAL FONCTIONNEMENT	10 765 095	10 757 469	0%	-7 625
TOTAL INVESTISSEMENT	0	0	0%	0
TOTAL RECETTES	**10 765 095**	**10 757 469**	**0%**	**-7 625**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

3.LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. La comptabilité analytique

Une comptabilité analytique est utilisée au sein du budget principal pour le service d'élimination des déchets.
La méthode intègre une quote-part des dépenses de fonctionnement du service garage et des services supports.

Pour le service garage, le taux est de 38.8 % pour 2025 Il s'agit de la part des heures travaillées par les agents du garage sur les engins du service déchets, issue de l'observation de l'activité sur l'année.
Pour les services supports, le taux est de 15,5 %. Il s'agit de la part en 2025 des heures payées pour le service déchets sur la totalité des heures payées pour Quimperlé Communauté, y compris le SITC, le CIAS, et la régie des eaux.
Les services supports sont représentés par les élus, la direction générale, l'accueil, le service RH, la comptabilité, les achats, la prévention, la communication, les frais des bâtiments, l'informatique et le parc des véhicules en commun.
L'assiette de calcul des services supports est composée par les dépenses de fonctionnement y compris les intérêts des emprunts et les amortissements des immobilisations, retirées des recettes issues du chapitre R013 correspondant aux remboursements sur les frais de personnel et des recettes issues du chapitre R070 entre les comptes 70688 et 70875, correspondant aux remboursements par les communes du territoire des services mutualisés : la formation mutualisée, la prévention et l'informatique. De plus, il faut ajouter à l'assiette, le service 01100, pour la part des frais de personnel uniquement, chapitre D012, soit l'assurance du personnel, l'action sociale et la médecine du travail essentiellement.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'amortissement des investissements sont prises en compte dans le calcul de la TEOM, et non pas les dépenses réelles d'investissement.

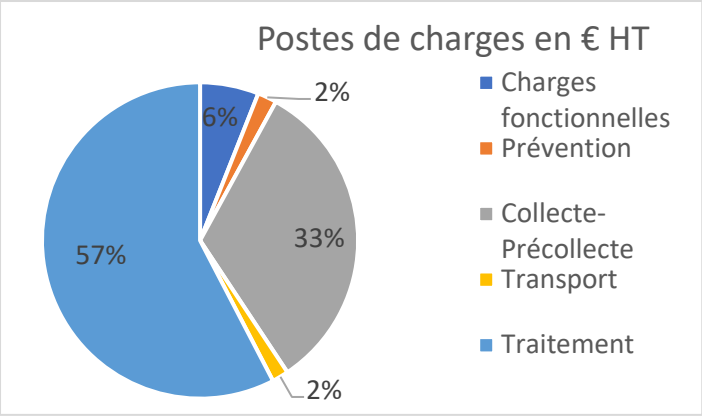
3.2. La Matrice standard des coûts de la gestion des déchets

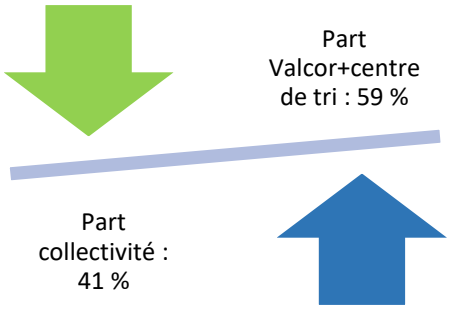
Une matrice standard d'expression des coûts de gestion des déchets est utilisée à l'échelle nationale par l'ensemble des collectivités, et validée par l'ADEME. Cette méthode permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets. Toutes les dépenses et les recettes, dans l'année civile (et non comptable), sont comptabilisées et analysées. Seuls les investissements ne le sont pas, puisque les amortissements sont pris en compte.
La synthèse des coûts permet de comparer les coûts totaux, les coûts par habitant et par tonne avec les collectivités de la même typologie, à savoir mixte à dominante rurale (typologie ADEME). *Matrice en cours de validation par l'ADEME*.
Cette matrice existe pour Quimperlé communauté depuis 2008 (cf annexe 2).

3.2.1 Les principaux postes de charges

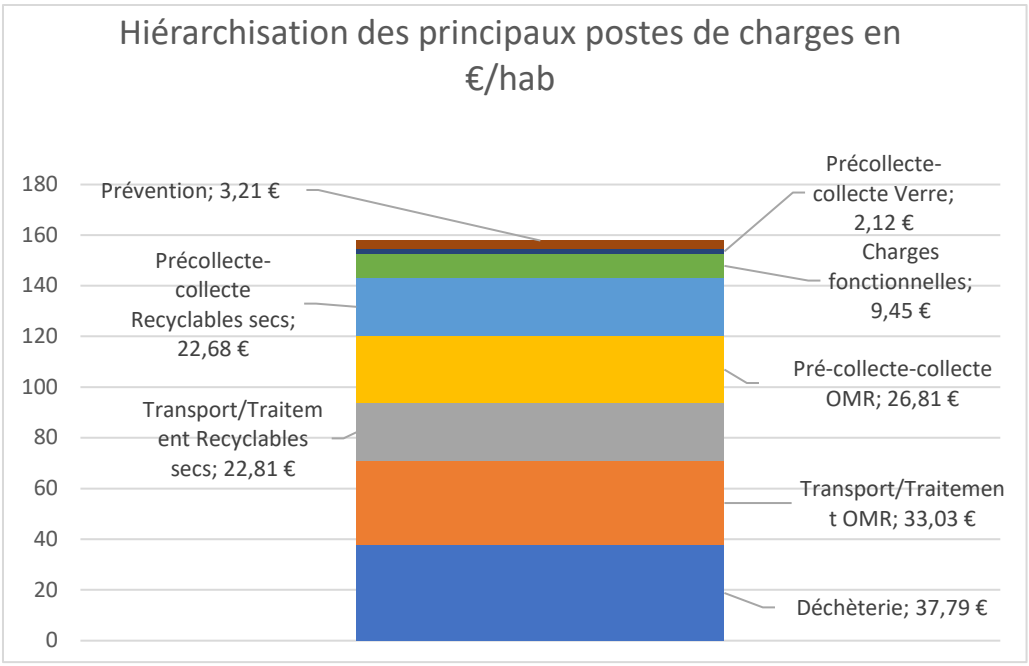
Les principaux postes de charges sont le traitement (incinération, centre de tri et déchèterie) et la collecte (collecte en régie des recyclables et des OMR). Ainsi la part du traitement effectué par le VALCOR et le centre de tri représente 59 % des coûts de gestion du service (en légère baisse par rapport à 2024 où cette part était de 60%). Inversement, seulement 41 % des dépenses sont maîtrisées directement par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE



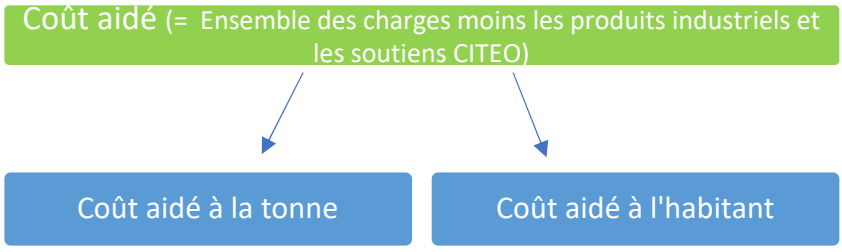


Les principaux postes de dépenses et produits sont présentés ci-dessous par flux, en euros par habitant. Ainsi, les deux premiers postes de dépenses sont celui du transport et traitement par le syndicat Valcor (coûts de déchèterie inclus) pour 93.6 €/habitant (94 €/habitant en 2024), puis le poste de la collecte pour 49.5 €/habitant, tous flux confondus (48 €/habitant en 2024).



3.2.2 Les indicateurs de Comptacoûts

Les indicateurs qui sont utilisés selon la démarche Comptacoûts de l'Ademe sont les suivants :

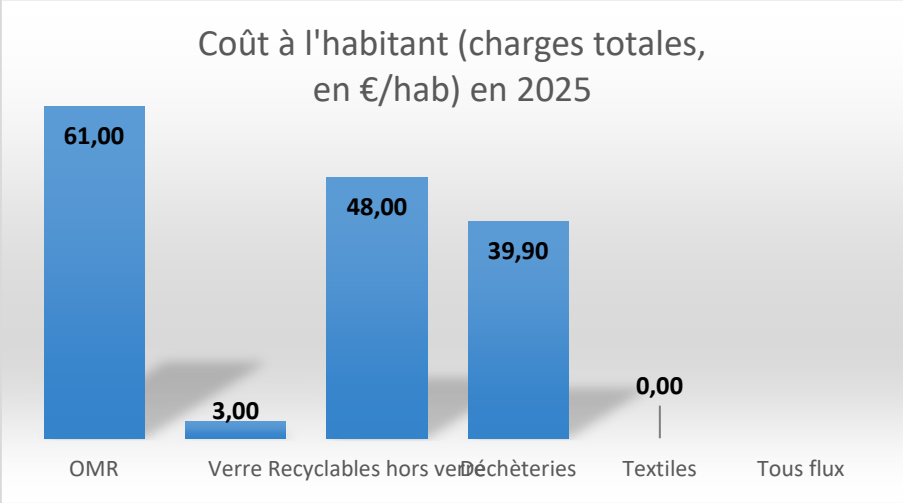


Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Le coût aidé reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il peut être décomposé en €/habitant ou en €/tonne.

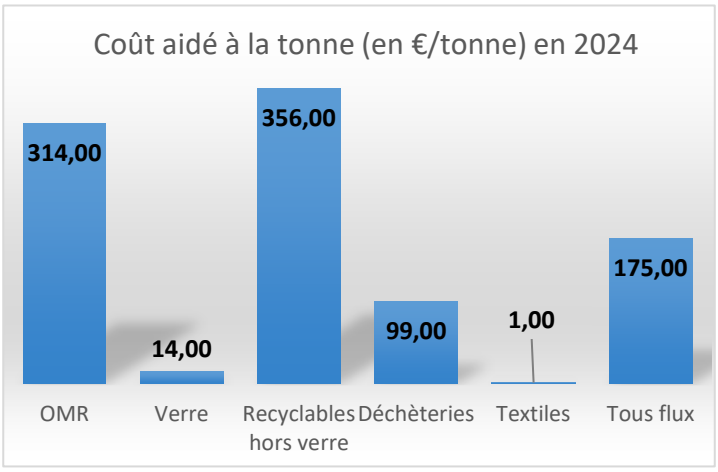
a) Le coût par habitant

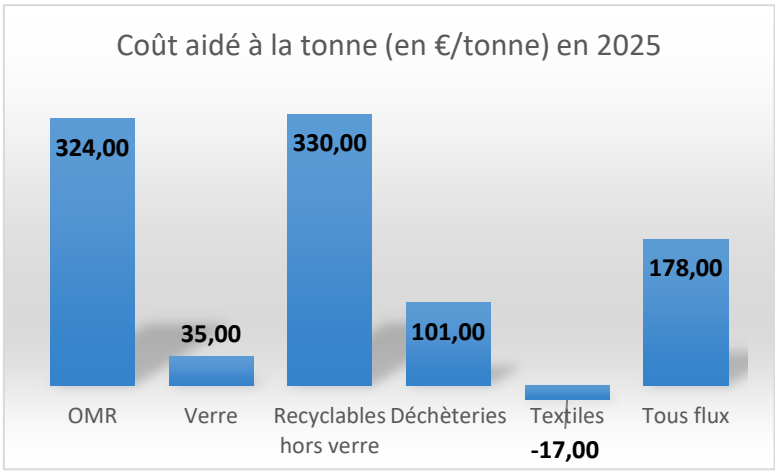
Le coût à l'habitant est en progression depuis 2020 et est passé depuis 2022 nettement au-dessus du coût constaté en Bretagne sur les territoires de même typologie, à savoir mixte à dominante rurale (127,3 € pour Quimperlé Communauté, 111,3 € pour la Bretagne de type mixte rural). Les coûts restent cependant situés en dessous des coûts constatés dans les collectivités bretonnes de typologie touristique (149,8 € / habitant).



b) Le coût des différents flux, ramené à la tonne

Le coût aidé à la tonne (graphique ci-dessous), montre que 1 tonne de recyclables hors verre coûte 356 € la tonne soit 24€ de plus qu'en 2023. Le coût des recyclables a augmenté du fait de l'augmentation des tarifs pratiqués par le centre de tri (+ formule de révision du marché en cours) ainsi que l'augmentation du coût des refus de tri à traiter.
Cependant, 1 tonne de déchet tout flux confondu coûte aujourd'hui 175 € contre 178 € en 2024.





Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

PARTIE 4 – Bilan mandat 2020-2026, CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Objectif principal	Objectif secondaire	Bilan Mandat 2020-2026	Principaux projets du Plan d'actions 2026
Agir sur la qualité du service public au quotidien	Gestion de la collecte au quotidien	-Mise en application du nouveau Règlement de collecte au 1er janvier 2024 -Mise en ligne sur le site internet de QC de formulaires relatifs aux demandes de conteneurs pour les évènements du territoire, à usage des associations/communes -Prévention des risques au quotidien : mise en place d'une classification P1, P2 et P3 des points de collecte dangereux en 2023 et travail en collaboration avec les communes pour supprimer les zones sensibles prioritaires et améliorer les autres points de collecte, conventionnement avec les communes pour l'obtention de fonds de concours sur les travaux d'aménagements des points de collecte, mise en place de conventions de collecte sur terrain privé	-Poursuivre la sensibilisation des agents à la nécessité de porter une attention particulière à la propreté des points de collecte -Mettre en place, en lien avec le service de valorisation et traitement, un outil interne de suivi des refus de tri et structurer le retour d'information sur les dépôts sauvages -Préparer/accompagner les équipes de collecte et polyvalents aux nouvelles modalités de collecte -Poursuivre l'élaboration des procédures internes -Poursuivre le travail avec les communes pour l'amélioration des points de collecte et la suppression des zones sensibles -Concernant le lavage des vêtements de travail, assurer le suivi des pièces lavées, suivre et alerter sur le nombre de lavage
	Informatisation du service	-Mise en place d'outils d'aide à la conduite dans les camions, installation d'outils de comptage des levées de bacs sur tous les camions en 2022	-Finaliser la modernisation informatique du service
Optimisation et évolution des collectes OM et Tri	Optimisation des tournées de collecte et baisse de la fréquence de collecte	-Informatisation et optimisation des circuits de collecte en 2022, baisse de fréquence sur certains secteurs en 2024	-Poursuivre l'optimisation des circuits de collecte tout en accompagnant la modernisation du service, notamment avec le déploiement des points d'apport volontaire.
	Réflexion sur modification des modes de collecte	-Lancement du projet du nouveau mode de collecte en 2025 : Validation des nouvelles règles d'aménagement des points de collecte permettant la future implantation des colonnes d'apport volontaire, identification de sites propices sur toutes les communes selon critères techniques	-Poursuivre les réflexions sur le schéma d'organisation future du service, en lien avec l'évolution des modes de pré-collecte et de collecte (scénario mixte S3)
Evolution de la Tarification	Evolution de la Redevance Spéciale	-Elaboration et mise en application du Règlement de la Redevance Spéciale pour les professionnels au 01/01/2024 -Mise en place du nouveau mode de calcul de la Redevance spéciale pour les professionnels à la levée au 01/01/2024	-Finaliser le travail de modernisation de la nouvelle RS -Mener une réflexion sur la facturation de la collecte du verre pour les professionnels
Réduction des déchets et amélioration de la qualité collectée	Agir pour la prévention des déchets et mise en place d'un Programme Local de Prévention des	-Validation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés le 15/12/2022, mettant en œuvre des actions inclues dans 4 axes de travail, en vigueur jusqu'en décembre 2027	-Poursuivre la mise en application et l'animation du PLPDMA avec la mise en place des actions de l'année 4, et évaluer les impacts des actions notamment les tonnages évités en incinération -Suivi de l'évolution de la composition des ordures ménagères par la réalisation d'une campagne de caractérisation

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

	Déchets Ménagers et Assimilés		
	Biodéchets : Développement du compostage de proximité	-Déploiement sur tout le territoire du tri à la source des biodéchets par compostage individuel et collectif, selon calendrier prévisionnel	-Poursuivre la promotion du compostage individuel et achever le déploiement du compostage partagé sur toutes les communes du territoire, -Reprendre en régie le suivi des composteurs dans les écoles de Quimperlé -Réaliser un diagnostic des pratiques des communes dans la gestion des végétaux et les accompagner au tri des végétaux issus des cimetières, -Poursuivre l'organisation du broyage des sapins de Noël pour les communes et promouvoir le broyage des végétaux chez les particuliers -Promouvoir la gestion raisonnée des jardins auprès des particuliers -Communiquer sur la distribution de compost en déchèterie
	Amélioration de la qualité du tri	-Passage au dépôt en vrac dans les bacs de tri : fin de la distribution de sacs de tri jetables en septembre 2023, passage de 70% à 100% des points de collecte équipés de conteneur de tri (-Campagne de communication estivale par de nouveaux postes créés en 2024, intitulés « Animateurs Info déchets »	-Suivre la qualité du tri par zone afin de renforcer la sensibilisation où il y a le plus de besoins. -Communiquer sur la qualité du tri auprès des professionnels et des associations. -Réfléchir à la mise en place d'un point de collecte des pneus à destination des communes -Travailler sur la collecte des déchets abandonnés en contractualisant directement avec les éco-organismes
	Synergie avec Valcor/Symeed	-Etude par Valcor d'un projet de création d'une plateforme de compostage accessibles pour les 2 collectivités QC et CCA ⇒ abandon du projet pour des causes financières -Etude par Valcor sur l'installation du contrôle d'accès en déchèterie ⇒ abandon du projet pour des causes techniques et financières -Partenariat VALCOR-CCA-QC-ADEME pour une action de prévention des déchets en déchèteries « aide au changement de comportement et maîtrise des coûts » depuis 2022 -Elaboration d'un programme TER en collaboration avec la CCA et QC -Fermeture de l'ancienne déchèterie de Scaër en 2024, à Stang Blanc, ouverture d'une nouvelle déchèterie à Guerloc'h en mars 2024, disposant d'un local pour le réemploi et d'une zone de réemploi pour les matériaux de construction.	En lien avec VALCOR : : -Engager une réflexion sur la limitation du dépôt des tontes en déchèterie -Réfléchir au contrôle d'accès en déchèterie -Mettre en œuvre les nouvelles filières REP -Identifier des pistes d'économie -Poursuivre le changement de comportement des usagers afin de réduire les tonnages

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Annexe 1 : Résultats des caractérisations 2025 au Centre de tri sur le flux multi-matériaux

Secteurs collectés	Date tournée	% de Refus	Types de refus dans le tri
Mellac et Quimperlé	07/01/2025	29,72%	Sacs poubelles, emballages imbriqués et non vides, textiles, restes de bricolage et éléments de décoration, tapis de douche, oreillers, verres, objets plastiques divers, papier absorbant…
Prélèvement sur semie, secteur de Bannalec	04/02/2025	22,97%	Sacs poubelles, 1 bonbonne d'hélium (2,3 Kg soit 18% des refus), couches, restes de bricolage (bois, papier peint…), petits appareils électriques, botte, verres, emballages imbriqués, papier absorbant…
Moëlan sur Mer	04/03/2025	36,47%	Sacs poubelles, nombreux vêtements, 1 gros coussin de canapé en cuir, emballages non vides et imbriqués, restes alimentaires, bidons d'huile moteur, étuis à lunettes, papiers absorbants, papier sous plastique, verres, objets plastiques, talkie-walkie, rat…
Quimperlé	02/04/2025	28,35%	Sacs poubelles (5) et sac noir fermé (1) avec du tri, abattant de WC et pot de peinture plein, verres, papier absorbant, restes alimentaires…
Bannalec	13/05/2025	39,66%	Sacs poubelles (1 avec ordures ménagères, 1 avec couches, 1 avec restes de bricolage et 1 avec tri), restes de pain, emballages non vides, morceaux de bois, lampe solaire, textiles et chaussures, nombreux essuie-tout, verres…
Clohars-Carnoët	04/06/2025	22,93%	Sacs poubelles fermés (5) dont 1 avec du tri, verres, textiles, emballages non vides et restes alimentaires, papier absorbant, plaquettes de frein, cagette bois et rangements en plastique, réveil, store alu pour fenêtre…
Prélèvement sur semie, secteurs de Quimperlé, Clohars-Carnoët, Moëlan sur Mer, Tréméven et Locunolé	14/07/2025	28,82%	Sacs poubelles, 1 sac de tri avec tailles de végétaux, verres, bois, lampe photovoltaïque de jardin, jouets, emballages non vides, restes alimentaires, papier absorbant, mégots, charlottes et protège-vêtements jetables…
Prélèvement sur semie, secteurs de Scaër, Baye et Quimperlé	12/08/2025	17,78%	Sacs poubelles, matériel médical, emballages non vides dont barquettes type hôpital, restes alimentaires, verres, grande caisse plastique noire, carton et papier souillés, papier absorbant, couche…
Baye et Quimperlé	08/09/2025	30,71%	Siège auto, nombreux textiles et chaussures, papier absorbant, emballages non-vidés ou imbriqués, restes alimentaires, bombe de peinture pleine, porte-manteaux, sacs poubelles, classeurs, objets plastiques divers, mégots, verres…
Scaër	07/10/2025	15,27%	1 sac de tri rempli d'ordures ménagère (43% des refus), cartons de masque chirurgicaux non utilisés (16% des refus), papier mouillé, divers…

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Arzano et Guilligomarc'h	06/11/2025	19,25%	Abattant WC, sac poubelle, emballages non vides et imbriqués, bidon de pétrole, cageot en bois, papier absorbant, objets plastiques, morceaux d'appareil électrique, divers…
Riec sur Bélon	09/12/2025	41,96%	Nombreux sacs poubelles, verres, textiles et grande peluche mouillée, papiers et cartons trempés, emballages non vides ou imbriqués…

Photos de refus de tri lors de caractérisations au centre de tri. Taux de refus des photos entre 29% et 42%.







Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Annexe 2 : Matrice des coûts Comptacoûts 2025

Année 2025 Montants HT			Flux de déchets					Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			190	53	70	397	3	711
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	186 605	7 043	139 899	120 483	29	454 059
		Communication	7 852	29 446	29 446	9 815	1 963	78 523
		TOTAL Fonctionnelles	**194 457**	**36 489**	**169 345**	**130 298**	**1 992**	**532 582**
	Techniques	Prévention	65 845	10 437	13 718	90 311	540	180 850
		Pré-collecte	187 703	17 112	99 835			304 649
		Collecte	1 322 981	102 201	1 178 456			2 603 639
		Transfert/Transport			151 812			151 812
		Tri et conditionnement			1 133 555			1 133 555
		TOTAL Techniques	**1 576 529**	**129 750**	**2 577 374**	**90 311**	**540**	**4 374 504**
	TOTAL Charges (sans regroupement de lignes)		**1 770 986**	**166 239**	**2 746 720**	**220 609**	**2 532**	**4 907 086**
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			1 861 310					1 861 310
[REG] Techniques - Ventes de produits et d'énergie - Soutiens des éco-organismes						2 129 351		2 129 351
		Ventes Matériaux		20 504	314 516			335 020
		Autres produits	4 438			1 902		6 340
		TOTAL Industriels	**4 438**	**20 504**	**314 516**	**1 902**		**341 360**
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	17 100	39 830	1 107 213		5 181	1 169 324
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	125			54		179
		Subventions de fonctionnement	76 262			32 684		108 946
		TOTAL Aides	**76 387**			**32 737**		**109 125**
	TOTAL Produits		**97 925**	**60 334**	**1 421 729**	**34 639**	**5 181**	**1 619 808**
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		246 120	6 229	172 481	216 798	7	641 635
	Financement direct	TEOM	8 787 969					8 787 969
		Redevance spéciale	471 109					471 109
	TOTAL Financement déchets		**8 911 440**	**---**	**---**	**---**	**---**	**8 911 440**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Année 2025 Coûts HT / habitant			Flux de déchets					
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	Total
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			190	53	70	397	3	711
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	3	0	2	2	0	8
		Communication	0	1	1	0	0	1
		TOTAL Fonctionnelles	**3**	**1**	**3**	**2**	**0**	**9**
	Techniques	Prévention	1	0	0	2	0	3
		Pré-collecte	3	0	2			5
		Collecte	23	2	20			45
		Transfert/Transport			3			3
		Tri et conditionnement			20			20
		TOTAL Techniques	**27**	**2**	**45**	**2**	**0**	**76**
	TOTAL Charges (sans regroupement de lignes)		**31**	**3**	**48**	**4**	**0**	**85**
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			32					32
[REG] Techniques - Ventes de produits et d'énergie - Soutiens des éco-organismes						37		37
		Ventes Matériaux		0	5			6
		Autres produits	0			0		0
		TOTAL Industriels	**4 438**	**20 504**	**314 516**	**1 902**		**341 360**
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	0	1	19		0	20
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	0			0		0
		Subventions de fonctionnement	1			1		2
		TOTAL Aides	**1**			**1**		**2**
	TOTAL Produits		**2**	**1**	**25**	**1**	**0**	**28**
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		4	0	3	4	0	11
	Financement direct	TEOM	153					153
		Redevance spéciale	8					8
	TOTAL Financement déchets		**161**	**---**	**---**	**---**	**---**	**161**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Année 2025 Coûts HT / tonne			Flux de déchets					
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	Total
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			190	53	70	397	3	711
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	17	2	35	5	0	11
		Communication	1	10	7	0	12	2
		TOTAL Fonctionnelles	**18**	**12**	**42**	**6**	**13**	**13**
	Techniques	Prévention	6	3	3	4	3	4
		Pré-collecte	17	6	25			7
		Collecte	121	33	294			64
		Transfert/Transport			38			4
		Tri et conditionnement			282			28
		TOTAL Techniques	**144**	**42**	**642**	**4**	**3**	**107**
	TOTAL Charges (sans regroupement de lignes)		**162**	**54**	**684**	**10**	**16**	**120**
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			170					45
[REG] Techniques - Ventes de produits et d'énergie - Soutiens des éco-organismes						93		52
		Ventes Matériaux		7	78			8
		Autres produits	0			0		0
		TOTAL Industriels	**0**	**7**	**78**	**0**		**8**
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	2	13	276		33	29
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	0			0		0
		Subventions de fonctionnement	7			1		3
		TOTAL Aides	**7**			**1**		**3**
	TOTAL Produits		**9**	**20**	**354**	**2**	**33**	**40**
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		23	2	43	9	0	16
	Financement direct	TEOM	805					214
		Redevance spéciale	43					11
	TOTAL Financement déchets		**848**					**226**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_145-DE

Tableau de synthèse 2025	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
Coût complet	-	166 239	2 746 720	-	2 532	-
Coût technique	3 627 858	145 735	2 432 204	-	2 532	-
Coût partagé	3 610 758	105 905	1 324 991	2 348 058	-2 648	7 387 064
Coût aidé HT	3 534 371	105 905	1 324 991	2 315 321	-2 648	7 277 939
TVA acquittée	246 120	6 229	172 481	216 798	7	641 635
Coût aidé TTC	3 780 491	112 134	1 497 472	2 532 118	-2 641	7 919 575
Financement déchets						9 259 078

Tableau de synthèse €/hab 2025	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
Coût complet	-	3	48	-	0	-
Coût technique	63	3	42	-	0	-
Coût partagé	63	2	23	41	0	128
Coût aidé HT	61	2	23	40	0	126
TVA acquittée	4	0	3	4	0	11
Coût aidé TTC	66	2	26	44	0	137
Financement déchets						161

Tableau de synthèse €/tonne 2025	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
Coût complet	-	54	684	-	16	-
Coût technique	332	48	606	-	16	-
Coût partagé	331	35	330	103	-17	180
Coût aidé HT	324	35	330	101	-17	178
TVA acquittée	23	2	43	9	0	16
Coût aidé TTC	346	37	373	111	-17	193
Financement déchets						226